Neuchâtel - Fondée en 1738 - 201me année — Un numéro 10 centimes — Nº 279 (6 pages) — Mercredi 29 novembre 1939

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

et du Vignoble neuchâtelois

ORGANE DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN POUR LE CANTON DE NEUCHATEL
ET LES CONTRÉES AVOISINANTES — PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Suisse, franco domicile	17.—	8.50	4.25	1.50
Etranger	38.—	19.50	10.—	3.80

Prix réduit pour certains pays, se renseigner à notre bureau
Chang. d'adresse 50 c. Idem pr vacances 50 c. par mois d'absence.
TELEPHONE 5 12 26 - CHEQUES POST. IV. 178

ANNONCES

14 c. *le millimètre*, min. 25 mm. Petites annonces locales 10 c. le mm., min. 1 fr. — Avis tardifs et urgents 30, 40 et 50 c. — Réclames 50 c., locales 30 c. — Mortuaires 20 c., locaux 14 c.
Etranger 18 c. *le millimètre* (une seule insertion minimum 5.-)
Mortuaires 23 c., minimum 8.30. Réclames 60 c., minimum 7.80.

LA GUERRE

La Finlande provoque l'Union soviétique !

Tout porte à croire que l'U.R.S.S. est décidée à attaquer aujourd'hui la Finlande. La barbarie bolcheviste, doublée de l'antique impérialisme russe, que le démoniaque génie de Staline a su combiner à un point suprême, lève ainsi complètement le masque. Il ne faut pas avoir la cruauté d'insister sur la candeur de ceux, et jusque parmi nos bourgeois qui, des années durant, nous ont rebattu les oreilles d'un refrain misérable : l'U.R.S.S., rempart de la S.d.N. et de l'esprit démocratique !

La réponse de la Finlande à la première provocation russe avait été pourtant pleine de dignité et de modération. Le gouvernement d'Helsinki contestait que ses troupes aient tiré d'abord sur les forces soviétiques massées en face d'elles — ce qui, à dire vrai, eût été bien étrange. Les dirigeants finnois se déclaraient prêts en outre à retirer leurs soldats à vingt-cinq kilomètres en arrière de la frontière, à condition (exigence parfaitement normale) que les Russes en fissent autant.

Qu'a répondu Moscou à cette note qui, par son calme, ne peut manquer de retenir l'attention ? Par un document que nos lecteurs verront plus loin et qui n'est qu'un long cri de rage et de haine. Il n'est pas besoin d'en savoir davantage. L'U.R.S.S. veut la guerre et elle l'aura probablement. Son ambition ne peut supporter l'existence à sa frontière d'un petit Etat qui ne lui soit inféodé en aucune manière.

Il est une chose d'ailleurs qui frappe en tout ceci : c'est la similitude des moyens employés et par l'U.R.S.S. et par l'Allemagne nazie pour arriver à leurs fins. Le ton de la presse soviétique, le ton de la radio moscovite, les adresses soit disant votées en masse par les soldats et les travailleurs de l'Union soviétique (lesquels demandent à partir tous seuls, cela fait songer à Marius qui suppliait qu'on le retienne de faire un malheur !) tout cela ressemble étrangement à tout ce que nous avons vu des méthodes du Reich quand il s'est agi, pour lui, de conquérir successivement l'Autriche, les Sudètes, la Bohême, Dantzig et la Pologne.

Staline n'a certes pas été un allié d'occasion pour Hitler, comme certains avaient encore le front de le prétendre au lendemain de la campagne polonaise. Les deux dictateurs ont en commun un esprit d'agression et d'impérialisme qui se fera jour et demandera à s'assouvir tant et aussi longtemps qu'il n'y sera pas mis bon ordre une fois pour toutes.

Pour nous, spectateurs impuissants d'une nouvelle menace qui pèse douloureusement sur un Etat neutre, et sur l'un de ceux qui firent preuve du plus de courage en ces dernières années, nous ne pouvons encore que marquer les points. Mais il nous faut souhaiter ardemment que désormais les Alliés, qui à plusieurs reprises ont défini leurs buts de guerre, inscrivent désormais comme l'un des plus essentiels de ceux-ci l'élimination du danger bolcheviste dans tous les pays de la vieille Europe.

La civilisation de notre continent ne peut réellement être sauve qu'à cette seule condition.

R. Br.

Graves inondations en Belgique

Des quartiers entiers sont sous l'eau à Anvers, Liége et Charleroi

BRUXELLES, 28 (D.N.B.). — Les pluies diluviennes de ces derniers jours ont provoqué dans toute la Belgique de grandes inondations et causé de graves dégâts. A Anvers, Liége et Charleroi, des quartiers entiers sont inondés. En bien des maisons, l'eau est montée jusqu'au premier étage. Dans la province du Hainaut, l'Haine a débordé sur de vastes espaces. Le bétail put être sauvé à temps. Dans tout le pays, et en particulier à Namur, plusieurs voies ferrées sont entièrement recouvertes par l'eau.

Le « Bremen » est bien à Mourmansk

LONDRES, 29 (Havas). — Un officier de marine d'un navire neutre arrivé en Grande-Bretagne a déclaré que le paquebot «Bremen» avait une avarie à ses machines en arrivant au port russe de Mourmansk au début de la guerre. Il aurait filé à plus de trente nœuds pour atteindre le port soviétique.

L'officier neutre a ajouté qu'il avait vu au moins cinquante navires allemands à Mourmansk, y compris le paquebot « New-York » et deux pétroliers chargés.

Rejetant la réponse finlandaise à ses revendications

L'U.R.S.S. dénonce le pacte de non-agression finno-russe

Durant les dernières vingt-quatre heures, les relations des deux pays se sont encore sérieusement aggravées

L'opinion soviétique déchaînée contre la Finlande - De nouveaux incidents de frontière

MOSCOU, 28 (Havas) — M. Molotov a remis aujourd'hui au ministre de Finlande à Moscou la réponse russe à la note finlandaise d'hier.

Dans cette réponse, M. Molotov, déclare que le gouvernement soviétique se considère libéré des clauses du pacte de non-agression soviéto-finlandais qui fut systématiquement violé par la Finlande.

La teneur de la note soviétique

MOSCOU, 28 (Havas). — La réponse soviétique à la Finlande se compose de trois parties.

Dans la première, le gouvernement de l'U.R.S.S. « constate que le fait que le gouvernement finlandais ait nié dans sa note qu'il y ait eu acte d'agression dans la journée du 26 novembre ne peut être expliqué autrement que par le désir d'induire en erreur l'opinion publique».

Dans la seconde partie de sa note, le gouvernement soviétique « constate que le refus de retirer ses troupes à 25 kilomètres de la frontière soviétique et la demande formulée que le gouvernement soviétique retire ses troupes de la frontière finlandaise prouvent le désir du gouvernement finlandais de tenir Leningrad sous la menace immédiate de ses armées ».

La note soviétique constate également que les troupes finlandaises se trouvent en majorité sur ce point de la frontière. « Les troupes soviétiques, déclare ensuite la note, ne peuvent pas menacer le territoire finlandais étant concentrées à des centaines de kilomètres de sa frontière, tandis que la présence des troupes finlandaises constitue une menace immédiate pour la ville de Leningrad. D'ailleurs, il serait absurde de retirer les troupes soviétiques à 25 km. de la frontière, ce qui les placerait en deçà des faubourgs de Leningrad et mettrait cette ville en danger.

Les prétentions soviétiques, continue la note, sont le minimum. Si le gouvernement finlandais les repousse, cela signifierait, répète la note, « qu'il veut tenir Leningrad sous la menace de ses troupes ». Dans le troisième point, la réponse soviétique « constate qu'ayant concentré la majorité de ses troupes en face de Leningrad, le gouvernement finlandais a commis un acte d'hostilité à l'égard de l'U.R.S.S., acte qui est incompatible avec le pacte de non-agression existant entre les deux pays.

Ceci prouve que le gouvernement finlandais ne désire plus observer ce pacte. Cependant, l'Union soviétique ne peut pas accepter qu'une des deux parties contractantes ne respecte pas cet acte diplomatique tandis que l'autre serait obligé de l'observer. En conséquence, l'Union soviétique se voit dans l'obligation de se considérer libre dès à présent des engagements contractés en vertu du pacte de non-agression soviéto-finlandais qui fut systématiquement violé par le gouvernement finlandais ».

La patience du peuple soviétique est à bout !

MOSCOU, 28 (Havas). — « La patience du peuple soviétique est à bout », a déclaré à 21 heures — heure de Moscou — le speaker de la radio de Moscou, dans le compte rendu des manifestations antifinlandaises qui se sont déroulées dans l'U.R.S.S. entière.

Le peuple soviétique tout entier, ajouta-t-il, animé du patriotisme bolchéviste le plus ardent, attend avec calme et énergie l'évolution des événements. Il a confiance dans l'invincible armée rouge et approuve pleinement toutes les décisions que le gouvernement soviétique sera amené à prendre.

Helsinki doit comprendre que l'armée rouge peut être chargée de répondre à sa provocation.

Un nouvel incident de frontière

On avait peine à retenir les soldats russes désireux de se jeter sur l'ennemi !

MOSCOU, 28 (Havas). — «Les artilleurs soviétiques étaient à l'exercice sur le sommet de la colline à proximité de la frontière quand des obus éclatèrent au milieu d'eux tuant quelques-uns d'entre eux », écrit le correspondant spécial de la «Krasnaia Zviezda».

Le commandant aurait immédiatement ordonné la mise en batterie mais il se ravisa comprenant qu'il s'agissait d'une provocation et ordonna à son unité de se retirer. Les soldats rouges voyant leurs camarades blessés et tués brûlaient, dit le correspondant, de se jeter sur l'ennemi.

Il fut difficile de les retenir et ils disaient : « Nous ne comprenons pas : ils tirent et nous restons sur place. »

La réponse finlandaise sera remise aujourd'hui à Moscou

HELSINKI, 29 (D.N.B.). — La réponse finlandaise à la note soviétique de mardi sera remise à Moscou dans la journée de mercredi.

Voici un portait du maréchal Mannerheim, chef de l'armée finlandaise

Les commissaires eurent beaucoup de peine à leur expliquer que le devoir était de rester prêts et calmes. Ils expliquèrent à leurs hommes la politique de l'U.R.S.S. ainsi que « les menées des dirigeants finlandais et de leurs patrons d'outre-mer ».

Moscou annonce encore des provocations

MOSCOU 29 (Havas). — La radio soviétique a annoncé dans son communiqué de minuit (heure de Moscou) que de nouveaux actes de provocation ont été commis par la Finlande à la frontière finno-soviétique.

Le 28 novembre à 17 heures, entre les villes de Ribatchi et de Sredin, un groupe de cinq soldats finlandais a ouvert le feu contre un détachement soviétique. Selon la radio de Moscou, trois soldats finlandais furent faits prisonniers. La radio soviétique annonce qu'il n'y eut pas de victime du côté soviétique.

D'autre part, à 18 heures, cinq coups de fusil ont été tirés du territoire finlandais au delà du territoire soviétique.

Enfin, l'état-major du district de Léningrad communique que dans la journée du 28 novembre, dans le district de Vidlicki, deux coups de canon ont été tirés du côté finlandais en territoire soviétique.

Par ailleurs, des groupes de l'infanterie finlandaise auraient tenté de franchir la frontière. Ils ont été repoussés par le feu des mitrailleuses soviétiques.

La radio a encore annoncé que les détachements de gardes-frontières avaient été renforcés.

Très sérieuse aggravation de la tension actuelle

MOSCOU, 29 (D.N.B.). — Dans les milieux politiques de Moscou, on considère l'annonce de la dénonciation du pacte de non-agression soviéto-finlandais comme une très sérieuse aggravation de la tension actuelle, mais on n'est pas unanimement d'avis que cette dénonciation signifie qu'un conflit armé est imminent.

L'intervention du gouvernement de l'U.R.S.S. doit être plutôt considérée comme un dernier avertissement à l'adresse du gouvernement finlandais.

Le cabinet d'Helsinki examine la note russe

HELSINKI, 29 (D.N.B.). — Le gouvernement finlandais s'est occupé mardi soir du contenu de la note soviétique.

On ne possède pas encore de précisions sur les conséquences de la note russe.

La Finlande s'efforce de conserver tout son calme

HELSINKI, 28 (D.N.B.). — La presse d'hier matin commente la situation créée par les attaques de la presse et de la radio russes et souligne que la Finlande ne nourrit que des intentions pacifiques. Le « Hufdudstadsbladet » dit que la Finlande se montre très conciliante en acceptant de retirer ses troupes de la frontière, à condition de réciprocité. Les journaux parlent d'une « guerre des mers » contre la Finlande, guerre à laquelle ils ne donnent aucune chance de succès.

Des vues parfaitement conciliantes

HELSINKI, 28 (D.N.B.). — Le gouvernement a ordonné au colonel Inkala, commissaire de frontière pour la frontière de Carélie, de se tenir prêt à enquêter, avec le commissaire de frontière russe, sur les récents incidents qui se produisirent sur la frontière de Carélie, au cas où la Russie répondrait favorablement à la note remise hier par la Finlande en réponse à la note russe.

Helsinki déçue de l'Allemagne

PARIS, 28 (Havas). — On mande d'Helsinki à l'agence Havas que l'attitude de l'Allemagne envers la Finlande qui, depuis vingt ans, gardait de la reconnaissance pour l'aide allemande de 1918, a produit en Finlande un effet désastreux.

Le contrôle franco-britannique des exportations allemandes entrera en vigueur lundi prochain

Un nouveau discours de M. Chamberlain sur les buts de guerre

LONDRES, 28 (Reuter). — A la Chambre des communes, M. Chamberlain a annoncé que le contrôle britannique des exportations allemandes entrerait en vigueur le 4 décembre.

M. Chamberlain a déclaré que ce fut à la suite de nombreux actes injustifiables commis par l'Allemagne en contravention avec les accords et les conventions qu'elle avait souscrits que les Alliés ont été contraints de prendre les mesures indiquées dans l'« Ordre en conseil » publié ce jour.

M. H. R. Cross, ministre britannique de l'économie qui, à ce titre, joue un rôle prépondérant dans les mesures de blocus

Le moins de gêne possible aux neutres

Nous avons l'intention de faire tout notre possible pour causer le moins de gêne que nous pourrons aux neutres, avec lesquels nous n'avons pas de différend, en mettant l'embargo sur les exportations allemandes. Le fait qu'il a été proposé que ces mesures n'entrent en vigueur que le 4 décembre a pour but de permettre aux neutres de s'y préparer.

D'abord gagner la guerre

Discutant des fondations d'une paix permanente, M. Chamberlain souligna que bien des faits doivent être pris en considération avant que l'on puisse décider comment on pourra jeter les fondations d'un monde nouveau et meilleur.

Aucun d'entre nous ne sait dans combien de temps cette guerre finira, dans quelle direction elle se développera, comment elle se terminera, qui se tiendra à nos côtés et qui se dressera contre nous. Dans ces conditions, il serait vain de tenter d'exposer actuellement les conditions dans lesquelles un nouveau monde pourra être créé.

Nous ne sommes pas entrés en guerre avec des desseins vindicatifs, c'est pourquoi il n'est pas dans nos intentions d'imposer une paix de vengeance. Mais nous devons avant tout mettre fin à la menace qui pèse sur l'Europe depuis tant d'années.

M. Chamberlain ajoute :

Si nous pouvons vraiment faire cela, et si la confiance peut être restaurée en Europe — et je n'exclus pas la nécessité de traiter aussi avec d'autres parties du monde — l'Europe sera, j'en ai le sentiment, la clef de la situation, et si l'Europe peut apaiser ses difficultés, les problèmes subsistant dans le monde seront moins difficiles à régler.

Faillite de la Société des nations

La Société des nations, en tant qu'instrument pour maintenir la paix, a fait faillite, mais dans d'autres directions elle a fait et fait encore du bon travail.

(Voir la suite en dernières dépêches)

ÉCRIT SUR LE SABLE

Mercredi 29 novembre.
393me jour de l'an.
48me semaine.

« *Drôle de guerre... !* »

L'expression a fait fortune. Depuis quelques semaines, il n'est pas un d'entre nous qui ne l'ait prononcée au moins une fois avec cette intonation bizarre qui caractérise l'impatience et l'incompréhension.

Drôle de guerre, oui, où les communiqués ont l'air d'être rédigés par des ingénieurs, dans des termes si techniques qu'ils nous échappent parfois.

Drôle de guerre, c'est entendu ! Sauf pour les soldats, qui sont peut-être les seuls à trouver que cette guerre-là n'a rien de particulièrement drôle, — pour eux.

On ferait d'ailleurs de curieuses découvertes si l'on recherchait quelques-unes des expressions — souvent fort rudes — que les conflits précédents ont fait naître et qui, peu à peu, ont pris figure de proverbes. Si certaines d'entre elles ont perdu de leur vigueur, beaucoup, par contre, sont encore fréquemment usitées :

Il est impossible en guerre
Entre vaillants ennemys
De mettre un chacun par terre
Sans jamais y estre mis.

disait-on jadis. Ou bien :

Qui terre a, guerre a.

Ou encore :

Est fortuné celui qui bien loin de la [guerre
Cultive en longue paix l'usure de la terre.
Guerre et pitié ne s'accordent pas [ensemble.
Guerre est feste des morts.
La guerre engendre la pauvreté.

Faut-il rappeler également les paroles fameuses prononcées par Henri VI, roi d'Angleterre, à l'adresse des Parisiens qui se plaignaient des ravages que les soldats commettaient autour de leur ville :

Guerre sans feu
ne vaut guère mieux
qu'andouille sans moutarde.

La guerre de cent ans fit naître cette expression fort juste :

La guerre nourrit la guerre.

Plus tard encore, on affirma :

Maistres d'hostels et secrétaires
Ne haient rien plus que la guerre.

Arrêtons là cette liste qui pourrait s'allonger indéfiniment. Mais n'omettons pas, cependant, de signaler cette pensée qui date de deux cents ans à peu près, mais dont le sens reste tristement actuel :

Bonne ne peut estre la guerre
Qui plusieurs terrasse et atterre.

Si drôle qu'elle puisse paraître à certains, la guerre actuelle ne peut démentir cette vérité-là.

A LOUER

A louer

LOGEMENT

de trois petites chambres, cave, galetas, au 4me, Seyon 30. Prix : 40 fr. S'adresser à Mme Girard.

CORCELLES

A louer tout de suite ou pour époque à convenir, bel appartement quatre pièces, bains, balcon, jardins. Belle situation. — S'adresser à C. Jeanneret. Tél. 6 11 37, Corcelles.

Rue de la Balance, à louer pour tout de suite ou époque à convenir, appartement de 5 chambres, salle de bain et dépendances, à rénover au gré du preneur. Etude Petitpierre et Hotz.

Les Battieux : bel appartement de trois chambres, chambre de bains, dépendances.
Cité de l'Ouest : petit appartement de deux chambres et dépendances.
Locaux à l'usage de bureaux, magasins, garages ou entrepôts.
Etude Baillod et Berger. — Tél. 5 23 26. *

PESEUX

A louer tout de suite ou époque à convenir, bel appartement de cinq pièces, dont une indépendante, bain, jardin, confort moderne, chauffage général, situation tranquille, au soleil, vue étendue. Ecrire sous chiffres E. M. 839 au bureau de la Feuille d'avis.

PESEUX

Superbes logements, ultime confort, vue, trois pièces, garage Prix avantageux. Ernest JOHO. Chansons 6 *

A remettre près de la Gare, appartement de 3 belles chambres, avec grande véranda. — Vue étendue. Prix : 75 fr. par mois. — Etude Petitpierre & Hotz.

A louer : VIEUX-CHATEL : quatre chambres.
PARCS : trois chambres.
D. Manfrini, Brévards 9, téléphone 5 18 35.

A louer à 5 minutes de la Gare, appartement de 4 chambres, complètement remis à neuf. Balcon. Vue. Prix : 75 fr. Etude Petitpierre & Hotz.

Evole

A louer premier étage d'une villa, complètement modernisé, comprenant quatre chambres, hall, chambre de bonne et dépendances, salle de bains, chauffage général, terrasse, jardin, vue étendue. Entrée particulière. — Etude Petitpierre & Hotz.

A louer

La Résidence

Bel appartement de cinq chambres, tout confort. 3me étage, vue superbe. S'adresser Etude Baillod et Berger. Tél. 5 23 26. *

ROCHER, à louer appartement de 3 chambres, complètement remis à neuf. Jardin. Vue étendue. — Etude Petitpierre & Hotz.

CENTRE DE LA VILLE, à louer appartements de 2 chambres. Prix mensuels: Fr. 30.— à Fr. 50.—. Etude Petitpierre & Hotz.

Logements

de quatre et cinq chambres, central, bain, balcon, à louer. S'adresser Vieux-Châtel 23, au 2me étage. *

PARCS, à remettre 1er étage de 3 chambres et dépendances. Prix mensuel Fr. 60.—. Etude Petitpierre & Hotz.

Côte, à louer 1er étage de 4 chambres. Loggia. Jardin. Vue étendue. Prix mensuel : 80 fr. — Etude Petitpierre & Hotz.

Trois belles pièces

chambre de bonne, bain, chauffage central, grand balcon, à louer à Beauregard 3. Meublées ou non. — S'adresser à M. P. Huguenin, Cité de l'Ouest 3.

Fontaine-André, à louer à prix avantageux, appartement de 4 chambres. Véranda. Vue étendue. Etude Petitpierre & Hotz.

Pour le 24 décembre ou pour époque à convenir, à louer

logement moderne

de trois chambres. Prix Fr. 100.— par mois compris chauffage général et eau chaude. S'adresser à Max Landry, Péreuses 13, Vauseyon. Tél. 5 11 06.

CHAMBRES

Petite chambre, soleil, chauffable. 1er Mars 6, 3me gauche.

BELLE CHAMBRE indépendante et confortable, central. Rue Louis-Favre 5, 1er étage.

Grande et belle chambre indépendante, non meublée, chauffée. Beaux-Arts 21, 1er. *

BELLE CHAMBRE meublée à louer avec ou sans pension. Faubourg de l'Hôpital No 41. *

Belle chambre avec ou sans pension. Bassin 12, 3me. *

Chambre indépendante, central, Louis-Favre 11, 1er étage.

DEMANDES A LOUER

LOGEMENT

On demande à louer, pour le 30 avril 1940, un logement de trois chambres, cuisine et dépendances, ainsi qu'un jardin, si possible avec poulailler, de préférence à Peseux, Corcelles ou Cormondrèche. S'adresser par écrit sous F. G. 890 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer, pour cet hiver, bonnes et grandes

CAVES

S'adresser immédiatement sous chiffres P. H. 889 au bureau de la Feuille d'avis.

Monsieur cherche

chambre confortable

meublée, avec eau courante, dans bonne maison. Adresser offres écrites à C. R. 874 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES D'EMPLOIS

Maison de la place cherche jeune homme hors des écoles comme

commissionnaire

Entrée immédiate. Adresser offres écrites à M. V. 876 au bureau de la Feuille d'avis.

Maison de vins

aux environs de Neuchâtel cherche une

EMPLOYÉE

capable, sachant faire les expéditions, factures et correspondance française et allemande. Entrée immédiate. — Offres écrites sous B. D. 887 au bureau de la Feuille d'avis.

Entreprise de Neuchâtel demande

employée de bureau

intelligente, âgée de 22 à 28 ans, connaissant les langues étrangères, s'intéressant à la géographie, forte en calculs. Poste intéressant. Sténo-dactylographie pas exigée. — Ecrire sous chiffres M. P. 891 au bureau de la Feuille d'avis.

Regardez bien

ce que nous vous offrons aujourd'hui
POUR LA CONFIRMATION

Manteaux amples, tissu façonné ou diagonale, dos avec pli creux, entièrement doublés, façon jeune . . 49.— et **35.-**

Manteaux haute nouv., façon très chic, velours de laine et bouclé, ceintures avec et sans godets, ent. doublés 65.— et **39.-**

Costumes tailleurs noirs et marine, façon classique, tissu diagonale et genre angora . . . . . 65.— et **48.-**

Robes en lainage marine et noir, façon jeune et seyante, tissu mode 39.— 29.50 et **19.-**

Robes en soie noire et marine, façon élégante, ligne très actuelle . . . . . 14.50 25.— et **35.-**

Vuarraz S.A.
NEUCHÂTEL RUE ST-MAURICE

On cherche

jeune fille

intelligente, pour travaux d'atelier. — Mécanique de haute précision. Côte 17, ville.

GARÇON

demandé comme aide de laboratoire. Se présenter pâtisserie Bassin 8.

Maison cherche dans chaque localité

représentant (e)

pouvant s'intéresser à la clientèle de fiancés. Prix intéressants et fortes commissions.
(Le travail consiste en fourniture d'adresses, éventuellement mise en relation de la clientèle avec la maison.) Offres sous chiffres P 3621 N, à Publicitas, Neuchâtel. P 3621 N

Je cherche pour le 15 décembre, jeune homme honnête, comme

commissionnaire

Bons soins. S'adresser à la boulangerie H. Duvanel, Valangin.

DEM. D'EMPLOIS

Garde-malades

expérimentée et de confiance cherche une tâche auprès d'une personne seule, âgée ou malade. Ferait éventuellement le ménage. — Adresser offres écrites à M. P. 895 au bureau de la Feuille d'avis.

Homme sérieux

cherche emploi ou remplacements, dans maison de commerce, etc. A l'habitude des voyages et sait conduire auto et camionnette. Demander l'adresse du No 894 au bureau de la Feuille d'avis.

PERSONNE

capable sachant cuire, très propre, cherche emploi pour tenir un ménage, le matin, ou tout autre travail pour la journée. Adresser offres écrites à L. P. 893 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE GARÇON

Suisse allemand, sortant de l'école à Pâques, ayant suivi les écoles secondaires et désirant se perfectionner dans la langue française, cherche place dans magasin comme aide et commissionnaire. Bons soins et vie de famille désirés. Faire offres à M. Kuhn, Jurastrasse 69, Berne.

AVIS DIVERS

MARIAGE

Dame distinguée (43 ans), belle situation, désire connaître monsieur sérieux, en vue de mariage. Faire offres détaillées avec photographie sous F. B. poste restante, Cornaux.

avec toutes garanties:
Permanentes réclame 9.— à 12.—
Permanentes spéciales 15.— à 25.—
Teintures ou tous autres soins et coiffures
chez Emile (E. Bihler)
Salons de coiffure
Neuchâtel, Sablons **20**
(angle Pertuis-du-Soc)
Téléphone 5 25 61

REX

Du 29 novembre au 5 décembre
Jeudi, samedi : Matinée à 3 h.
Dimanche DEUX matinées : 14 h. et 16 h. 30

Le chef-d'œuvre de Marcel Pagnol **REGAIN**

tiré du roman de Jean GIONO, qui fit « ANGELE », avec une interprétation qui réunit les meilleurs artistes français: FERNANDEL - Orane DEMAZIS - Marguerite MORENO - Le VIGUAN - Gabril GABRIO - E. DELMONT. — Le film pour lequel P AGNOL a construit un village.
VU L'IMPORTANCE DU PROGRAMME, LE SPECTACLE COMMENCE A 20 h. 15 PRÉCISES.

JULES ROMAINS

LUNDI 4 DÉCEMBRE
LOCATION « AU MENESTREL »

Et n'oublie surtout pas, je t'en conjure
Un tube de Thomy pour ton Arthur!
MOUTARDE Thomy
SA 3077 X

Sans acheter d'accordéon !
vous pouvez apprendre à jouer
Location de diatonique fr. 3.— par mois
M. JEANNERET, Neuchâtel - Tél. 51466
Rue Matile 13 - Rue de l'Hôpital 7. *

Wodey-Suchard
confiseur chocolatier
expédie en tout pays

Monsieur et Madame André YONNER-GIRSBERGER ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Jacques-Armand

Zurich, 24 novembre 1939
Pflegerinnenschule
Carmenstrasse
Giesshübelstrasse 10

Beau choix de cartes de visite
à prix avantageux
au bureau du journal

APPRENTISSAGES

Apprenti-opérateur ainsi qu'un **placeur** sont demandés. Offres écrites au Cinéma de Colombier.

PERDUS ET TROUVÉS

Perdu

montre-bracelet

pour dame, parcours Neuchâtel-la Coudre. — Prière d'en aviser, M. Gindraux, la Coudre. Bonne récompense.

Trouvé, jeudi passé, en ville une

somme d'argent

La réclamer chez M. Adrien Gabus, Beaux-Arts 1.

AVIS MÉDICAUX

Dr Stauffer
Chemin des Grands Pins
vaccine chez lui à 14 heures

Dr Chapuis de retour

PROFESS. MÉDICALES

MADEMOISELLE
ROSE SIMMEN
MASSEUSE-PÉDICURE
Rue du Bassin 10
Tél. 5 14 75 *

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Henri JEANNET, ainsi que les familles Jeannet et Müller, dans l'impossibilité de répondre personnellement aux nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion du départ de leur chère petite Pierrette, remercient sincèrement toutes les personnes qui les ont entourés de leur affection dans ces jours douloureux.
Neuchâtel, le 28 novembre 1939.

Une meilleure lumière pour le même prix grâce à

Produit suisse
OSRAM D
Une bonne lumière augmente le bien-être

AS 4010 Z

FEUILLETON de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

LE BONHEUR DES AUTRES

Roman inédit
par
Pierre Dhaël
58

Solange, aussitôt debout, fixa l'extrémité de la longue avenue.

— Oui, c'est bien lui... Oh ! la méchante bête !... Elle lève les pattes de devant, elle encense puis s'arrête, recule...

— Jean-Marc doit lui faire sentir sa poigne ! repartit la jeune femme.

Au même instant, l'homme à motocyclette arrivé tout à l'heure, décrivant une courbe dangereuse autour du château, enfilait l'avenue avec un crépitement de mitrailleuse.

Les deux sœurs, cramponnées à la balustrade de pierre, retinrent un même cri d'épouvante.

Effrayé par le bruit du moteur, le cheval qui d'abord s'était cabré, reculait maintenant, dressé dans une verticale inouïe de monture de cirque. Des genoux et de la cravache, Jean-Marc le maîtrisait.

Tournoyant sur elle-même, mordant le mors trempé d'écume, la bête vicieuse bondissait d'un élan fou hors de l'avenue, et se jeta en pleins fourrés, parmi les arbustes nains, dans un galop insensé.

Quittant impulsivement la terrasse, les deux femmes se précipitèrent dans cette direction. Leur course éperdue leur laissa voir l'animal affolé franchir la haie qui séparait le parc de la route, doublée d'un large fossé.

Ses sabots d'arrière accrochant les ronces, le cheval roula comme une masse sur le sol pierreux, entraînant son cavalier dans sa chute.

Avec un cri d'effroi, Solange vacilla sur ses jambes et roula sur l'herbe, évanouie.

Michelle, atterrée et clouée sur place, vit l'officier, tombé à côté de sa monture, se dégager des étriers, se relever, et venir à elle en boitant un peu, couvert de poussière, sa culotte de cavalier déchirée aux deux genoux et les mains ensanglantées.

De la route, Jean-Marc ne pouvait voir Solange étendue sur l'herbe. Il s'approcha de la haie, et adressa à Michelle un sourire rassurant. La pâleur de marbre de cette dernière, ses traits bouleversés, toute sa visible angoisse furent un baume pour le saharien vaincu par sa monture. Il vit que la jeune femme ne pouvait parler, tant elle tremblait ; pour un peu, il eût béni sa chute.

— Ce n'est rien, vous voyez, chérie.

Ce mot affectueux s'était, malgré lui, envolé de ses lèvres.

— Mais je ne vous tends pas mes mains qui sont pleines de terre et de sang.

Michelle parvint à articuler :

— Venez vite, vite au château vous panser, Jean-Marc ! Souffrez-vous ?

— Non... Attendez...

Et, se retournant en arrière, il alla vers une auto qui venait de stopper devant le cheval blessé, étendu au bord de la route.

Jean-Marc échangea quelques mots avec l'automobiliste et revint vers Michelle.

— Cet homme complaisant m'offre de me conduire chez le docteur de Saint-Viran, qui me fera un pansement antiseptique ; mon cheval ne peut pas bouger. Je vais l'envoyer prendre au plus tôt. Ne vous tourmentez pas, Michelle chérie.

Et, sans attendre sa réponse, le blessé, aidé de l'inconnu, s'assit dans la voiture. Une grimace qu'il ne put réprimer, laissait supposer d'assez graves contusions.

Dans son affolement, Michelle avait oublié Solange. Elle courut vers sa sœur et la trouva revenue de son évanouissement, à demi-couchée sur l'herbe, l'air égaré. Subitement, la jeune fille éclata en sanglots.

Michelle s'assit à côté d'elle, lui prit la tête qu'elle appuya sur son épaule, et la dorlota maternellement.

— Ce n'est rien, mon petit, lui dit-elle ; il ne faut pas te bouleverser ainsi.

— Il... il n'est pas tué ?

— Mais non, voyons, petite folle... Aussi vivant que toi et moi !

— Pas gravement blessé ?

— Pas davantage ? Des écorchures aux mains, et, sans doute, des meurtrissures sur tout le corps... mais sans gravité. Qu'il n'ait aucun membre brisé, ni la tête fracassée, j'avoue que c'est quasi miraculeux, ajouta Michelle.

— Attention à ces écorchures ! Il devait y avoir de la terre. Il faut lui faire une piqûre antitétanique.

Déjà l'infirmière reprenait son souci professionnel, mêlé à celui de son timide amour.

Michelle la rassura ; on pouvait avoir toute confiance dans la prudence et l'habileté de leur excellent docteur, ami de Villandrey.

Les deux sœurs rentrèrent à petits pas au château.

Sur la terrasse, les enfants, laissés à eux-mêmes, avaient mis à profit leur abandon et leur liberté.

Le thé préparé sur une petite table roulante par le maître d'hôtel avait été versé par les bambins dans les tasses. Le dessus de plateau brodé en était inondé ; dans chaque tasse il y avait dix morceaux de sucre qui fondaient, formant un sirop refroidi.

Monique avait beurré les toasts ; le manche du couteau était englué de beurre, ainsi que les petites serviettes à thé. Alain avait égrené le cake sur les dalles de la terrasse, et les pointers en avaient dévoré jusqu'à la dernière miette.

La petite fille et son frère, punis, pleurnichaient, le nez contre le mur, dans un coin.

Michelle obligea Solange à s'étendre sur un transatlantique, s'assit près d'elle et lui prit les mains.

— Tu es brûlante, Sol ; tu te sens mal ?

— Oui. Je souffre de la tête ; les oreilles me bourdonnent. Je crois que je vais avoir un fort accès de fièvre.

— Il faut aller te coucher, petite sensitive ; tu sais, comme infirmière, en cas d'accidents, tu laisses à désirer !...

Solange devint très rouge, des larmes perlèrent à la frange de ses cils bruns.

— Je vais me reposer, Michelle. Sois tranquille, demain, je serai tout à fait bien !

Sans rien dire, Michelle l'embrassa. Il sembla à Solange que ce baiser et ce regard avaient quelque chose d'étrange, de mystérieux, d'inaccoutumé ; elle s'endormit sous cette dernière impression.

Au cours d'une nuit agitée, elle rêva que sa sœur lui apparaissait au fond d'un cloître d'abbaye aux colonnes enroulées de lierre, où régnait une paix céleste ; Michelle était vêtue en carmélite et lui souriait de loin, avec une expression d'indicible sérénité.

. . . . . .

Restée seule, Michelle réfléchit longuement. Ce bouleversement de Solange lui paraissait révélateur. Des souvenirs se précisaient maintenant dans son esprit. Les attitudes de la cadette, sa gaîté étincelante quand venait Jean-Marc, sa transformation physique éblouissante, cet éclat du regard, du teint, cet « aura » qui se dégageait d'elle, cette beauté qui ne tient ni aux traits, ni à la perfection du visage, ni aux formes sculpturales, et qui n'est, sur un être, que le rayonnement mystérieux de l'amour.

« Oui... tout me révèle que Solange aime Jean-Marc !

« Alors ?... n'est-ce pas une réponse du ciel à mes angoisses ? S'il en est ainsi, mon refus d'épouser Jean-Marc ne laisserait pas ce dernier seul au monde, avec une plaie au cœur de son amour deux fois détruit. Ma sœur peut lui donner tout le bonheur qu'il attendait de moi. Touché par l'amour de Solange, Jean-Marc ne pourra manquer d'y répondre ; ils seront heureux tous deux, grâce à moi. »

S'éveillant de cette pensée comme d'un songe, la généreuse jeune femme ne fit sur elle-même aucun retour.

(A suivre.)

Administration : 1, rue du Temple-Neuf.
Rédaction : 3, rue du Temple-Neuf.
Bureau ouvert de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 45 à 17 h. 30. Samedi jusqu'à midi.
Régie extra-cantonale : Annonces-Suisses S. A., Neuchâtel et succursales.

Feuille d'avis de Neuchâtel

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. 30 (grandes annonces 9 h.), le samedi jusqu'à 8 heures pour le numéro du lundi.

Emplacements spéciaux exigés, 20 % de surcharge.
Les avis mortuaires, tardifs et urgents sont reçus jusqu'à 4 heures du matin.
La rédaction ne répond pas des manuscrits et ne se charge pas de les renvoyer.

IMMEUBLES

Pour achat d'immeuble, employé fédéral cherche

20,000 fr.

Offres avec conditions sous Z. H. 888 au bureau de la Feuille d'avis. Pressant.

LES MAISONS

grandes ou petites s'achètent ou se vendent grâce à la « Feuille d'avis de Neuchâtel ».

L'INTERMÉDIAIRE

Neuchâtel

VOUS DÉSIREZ :
Acheter ou vendre un immeuble
Remettre ou reprendre un commerce
Régler amiablement n'importe quel litige
ADRESSEZ-VOUS A
L'INTERMÉDIAIRE
Rue du Trésor 1
Tél 5 14 76

Office des poursuites de Neuchâtel

Enchères publiques d'immeuble

Vente définitive

Le lundi 8 janvier 1940, à 11 heures, au bureau de l'Office des poursuites, faubourg de l'Hôpital 6a, à Neuchâtel, l'immeuble ci-après, appartenant au citoyen Emile Bader, domicilié à Böckten (Bâle-campagne), sera vendu par voie d'enchères publiques, sur réquisition du créancier hypothécaire en premier rang. Cet immeuble est désigné comme suit au

CADASTRE DE NEUCHATEL

Article 3940, plan folio 56, Nos 69 et 103 à 109, **Plan de Serrières**, bâtiments, places et jardin de 549 m².

Pour une désignation plus complète, comme aussi pour les servitudes concernant cet immeuble, situé Tivoli No 2, l'extrait du registre foncier pourra être consulté en même temps que les conditions de vente.

Estimation cadastrale : Fr. 34,000.—.
Estimation officielle : Fr. 23,000.—.
Assurance des bâtiments contre l'incendie : Fr. 24,500.— plus 50 % et Fr. 5100.— plus 50 % d'assurance supplémentaire.

Les conditions de la vente, **QUI SERA DÉFINITIVE** et aura lieu conformément à la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, seront déposées à l'Office soussigné, à la disposition des intéressés, dès le 11 décembre 1939.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'Office soussigné jusqu'au 5 décembre 1939 inclusivement, leurs droits sur l'immeuble, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne sont pas constatés dans les registres publics.

Devront être annoncées dans le même délai toutes les servitudes qui ont pris naissance avant 1912, sous l'empire du droit cantonal ancien, et qui n'ont pas encore été inscrites dans les registres publics. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi de l'immeuble, à moins que, d'après le Code civil suisse, elles ne produisent des effets de nature réelle, même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Donné pour trois insertions à sept jours d'intervalle dans « L'Express » de Neuchâtel.

Neuchâtel, 13 novembre 1939.

OFFICE DES POURSUITES :
Le préposé, A. Hummel.

Enchères publiques d'un terrain à Colombier

Le jeudi 30 novembre 1939, à 16 heures, au bureau du rez-de-chaussée du bâtiment communal (bureau de ravitaillement), l'Etat de Neuchâtel fera vendre par voie d'enchères publiques l'immeuble suivant:

CADASTRE DE COLOMBIER :

Article 2287. Les Rives du Lac, verger de 8127 m². Terrain d'un accès facile, avec beaux arbres fruitiers.

Pour tous renseignements et pour prendre connaissance des conditions d'enchères, s'adresser au notaire

Louis Paris, à Colombier, chargé de la vente.

ENCHÈRES

Office des faillites de Neuchâtel

Enchères publiques

Le jeudi 30 novembre 1939, dès 14 heures, l'Office des faillites vendra par voie d'enchères publiques, au local des ventes, rue de l'Ancien-Hôtel-de-ville:

une superbe chambre à coucher comprenant: une grande armoire à glaces, trois corps, une chiffonnière avec glace; un lavabo dessus marbre avec glace, deux lits complets, deux tables de nuit, deux chaises rembourrées; une armoire à glace et un lavabo laqués rose; une armoire trois portes laquée blanc; une grande armoire vitrée, noyer poli (argentier); cinq fauteuils; une console avec grande glace, cadre doré; une table de salon, dessus marbre; un meuble avec garniture de cuisine; une très grande glace encadrée; un solde lingerie; divans turcs; tableaux; tapis; rideaux; trois tables sapin; lustres; ainsi que de nombreux autres objets.

La vente aura lieu au comptant et conformément à la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

Les enfants, même accompagnés de leurs parents, ne sont pas admis dans la salle de vente.

OFFICE DES FAILLITES :
Le préposé : A. HUMMEL.

Office des faillites de Boudry

Vente d'un atelier de menuisier

L'Office des faillites de Boudry offre à vendre de gré à gré l'installation d'un atelier de menuiserie (machine combinée avec accessoires et moteur, deux bancs de menuisier, outillage divers, une charrette).

Pour visiter, s'adresser à l'Office des faillites à Boudry, qui recevra les offres jusqu'au 2 décembre 1939.

A VENDRE

A vendre

deux porcs

de 50 kg. et 400 pieds de

fumier

de vache, chez A. Wälti, Geneveys-sur-Coffrane.

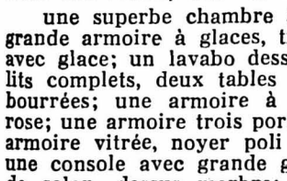

Ne commencez pas les longues veillées sans avoir fait reviser vos

LUNETTES
chez
Martin LUTHER
Place Purry 7

Pour les écoliers
Serviettes doubles en cuir
depuis Fr. 9.20
Sacs d'école - Plumiers

E. BIEDERMANN
Fabricant - Neuchâtel

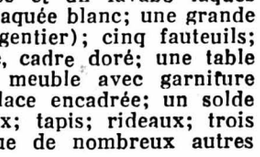

Pendules à poser, sonnerie heures et demi-heures, 75 fr., autres modèles 65 fr., 55 fr., 38 fr.

D. ISOZ Place de l'Hôtel-de-Ville, NEUCHATEL

Cherchez toujours à retenir VOTRE BEAUTÉ ET VOTRE SANTÉ...

En ce 20e siècle, où les découvertes et les progrès scientifiques jaillissent de toutes parts, la femme ne serait plus excusable de se lamenter sur la fuite de sa jeunesse et la perte de sa santé. Elle peut retenir l'une et l'autre en veillant scrupuleusement sur les points suivants :

HYGIÈNE INTIME : GYRALDOSE — Celle-ci sera assurée par l'emploi de la Gyraldose, antiseptique qui assure le bon état des organes génitaux, les revivifie et les préserve de toute infection.

FOIE : BOLDARLEM — Pour garder le foie sain, régulariser l'afflux de bile et se préserver du teint jaune, des boutons, des troubles digestifs, du ballonnement, il faut faire des cures de Boldarlem.

FONCTIONNEMENT DE L'INTESTIN : JUBOL — La liberté intestinale est à la base de la santé. Pour rééduquer un intestin paresseux, prenez du Jubol qui a fait l'objet d'une Communication à l'Académie de Medecine.

AS 3003 G

CE SONT DES PRODUITS CHATELAIN, LA MARQUE DE CONFIANCE.

Agents généraux pour la Suisse : TOJAN S.A. GENÈVE

Mais c'est tout autre chose

de préparer vos repas dans une casserole ordinaire ou d'utiliser pour ce travail « DOUFEU », la cocotte qui cuit sans surveillance, et si bien, si bon, qu'elle vous vaudra les éloges de toute la famille.

DOUFEU

cuit sur doux feu, économise la graisse.

No	6	8	10	12
Fr.	8.—	9.20	11.60	13.75

H. BAILLOD S.A.
NEUCHATEL

Pour le bal...
Sacs du soir
superbes nouveautés

E. BIEDERMANN
Sacs en soie Fr. 3.50

Rebet

BANDAGISTE Tél. 5 14 52
Saint-Maurice 7, NEUCHATEL
vous offre le

corset P.N.

de forme rationnelle, exécuté avec des bandes élastiques pour laisser le buste libre, se laçant sur le devant pour permettre un ajustement parfait, étudié pour que la partie dorsale tienne la colonne vertébrale par soutien et non par compression.

Vente exclusive pour la région

Timbres S. E. N. J. 5 %

Radios 1940
les meilleures marques
chez
C. Muller Fils
concessionnaires officiels
Au Vaisseau - Bassin 10
Premier étage
Vente - Location - Echange
Meilleures conditions
Facilités de payement
Adressez-vous à la maison de confiance d'ancienne renommée
TÉLÉDIFFUSEURS

Même si vous possédez peu de place...

vous trouverez parmi nos nouveaux modèles SARINA un potager s'adaptant à votre cuisine. Grâce à sa nouvelle construction, vous cuirez plus vite et plus économiquement qu'avec un ancien grand « meuble ».

Demandez prospectus détaillés. - Livraison franco partout.

Beck & Cie Peseux

A vendre une

jument

de 5 ans, portante pour avril. S'adresser à Pfund, restaurant de la Charrière. Tél. 7 81 16.

A vendre quelques nichées de beaux

porcs

de 4 à 5 mois. — E. Stotzer, laiterie, Colombier. Tél. 6 32 46

---

40 ANS SONNÉS

et vous commencez à éprouver des malaises : migraines, lassitude, douleurs. Prenez sans attendre de l'Urodonal qui purifie l'organisme, décongestionne les organes.

URODONAL

est en vente dans toutes les Pharmacies.

AS 3003 G

C'EST UN PRODUIT CHATELAIN. LA MARQUE DE CONFIANCE

Agents gén. pr la Suisse : TOJAN, S.A. Genève

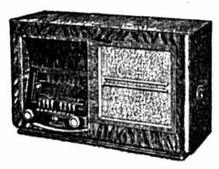

MÉDIATOR

Etonnante musicalité. Perfectionnements techniques. Clavier automatique

Représentant :
HUG & Cie
Musique, Neuchâtel

Modèle 97 **Fr. 415.-**

Prévenez maintenant

Toux Catarrhes Enrouement
au moyen des
„Herbalpina"

Le véritable vieux bonbon pectoral aux herbes des Alpes du Dr Wander
En vente partout

SA 3358 B

A vendre six

beaux porcs

de 4 mois, chez André Kohler, Valangin.

Meubles d'occasion

GRAND CHOIX
DANS TOUS LES PRIX
E. Pauchard
Magasin à l'étage
TERREAUX 2
Entrée dans la cour
ACHAT - VENTE
ÉVALUATIONS

Les amateurs d'un excellent **Fendant de Sion** — 1er choix le trouvent chez **ZIMMERMANN S. A.** à Fr. 1.50 la bouteille — verre à rendre rabais à partir de 30 bouteilles — quantité assez limitée

---

Les belles poussettes de poupée dep. Fr. **20.50**

E. BIEDERMANN
Visitez notre exposition spéciale

Beaux porcs

4½ mois, à vendre, Redard, Cormondrèche. Tél. 6 11 42.

De la fabrique chez vous
Fourneaux émail
Calorifères
Potagers
à tous les prix
Prébandier
Moulins, tél. 5 17 29

Belle maculature à prix avantageux au bureau du journal

Souliers ski

27-29	30-35
13.80	15.80

J. Kurth Neuchâtel

Carrelages

A vendre un lot de 17 m² environ de planelles blanches 7×12. Prix avantageux. A la même adresse, un fourneau de lessiverie portatif ainsi que réservoir à eau. — S'adresser Charmettes 29, rez-de-chaussée.

DEMANDES à ACHETER

On cherche à acheter
tunique et pantalon
de soldat, en bon état. Adresser offres avec prix sous R. C. 892 au bureau de la Feuille d'avis.

Un coup de téléphone

et nous sommes à votre service

12 commerçants qui ne demandent qu'à vous donner satisfaction

Thiel
maître-teinturier
5 17 51

Decoppet Frères
Entrepreneurs
MENUISERIE
CHARPENTERIE
PARQUETERIE
Tél. 5 12 67
Neuchâtel - Evole 49

BOUCHERIE-CHARCUTERIE
R. MARGOT
Rue du Seyon 5a - Neuchâtel
TÉL. 5 14 56
Spécialité de charcuterie fine
Jambon cuit 1re qualité

Carl Donner
Bellevaux 8
Téléphone 5 31 23
Tous travaux de serrurerie et réparations
Volets à rouleaux, sangle, corde

EN TÊTE DU PROGRÈS...
★ Radio Star
présente ses nouveaux modèles
1940
Magasin Rue du Seyon 28
Téléphone 5 29 43

VUILLEMIN Frères
Successeurs de Ch. Enzen
COUVREURS
Rue J.-J.-Lallemand
Neuchâtel - Tél. 5 23 77
Rue de Neuchâtel 35
Peseux - Tél. 6 13 36
Transformation de toitures
Réparations
Revêtement de façades
Peinture des fers - blancs
Réfection de cheminées Devis

PIFFARETTI & QUINCHE
Société anonyme d'Electricité
NEUCHATEL - RUE DU CASSIN
TÉLÉPHONE 52.648

Entreprise de vitrerie
M. SCHLEPPY
Successeur de Crivelli
Faubourg du Lac 8 - Neuchâtel
Tél. 5 21 68
Tous genres de glaces
Glaces pour automobiles
Vente de verre au détail

Epicerie fine
A. Horisberger-Lüscher
Faubourg de l'Hôpital 17
Tél. 5 12 58
Vins et liqueurs
Cafés rôtis

Ferblanterie
Appareillage
Fritz Gross & Fils
Installations sanitaires
COQ-D'INDE 24
Tél. 5 20 56

La belle bicyclette
Peugeot
chez
MARCEL BORNAND
TEMPLE NEUF 6
NEUCHATEL

Demandez les conditions de cette rubrique au bureau du journal

Papeterie-Librairie
des
TERREAUX S. A.
Tél. 5 12 79
Meubles en acier
Erga
Fournitures générales

LA VIE NATIONALE

Au Conseil fédéral

Levée de troupes - Le projet d'arrêté concernant l'indemnité aux mobilisés pour perte de salaire - Contre la propagande anticonstitutionnelle

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Mardi matin, le Conseil fédéral a décidé de rappeler sous les drapeaux, pour le lundi 4 décembre à 9 heures, les troupes suivantes : régiment inf. mont. 12 ; état-major et bat. fus. mont. 87 et 109 ; bat. sanit. de mont. 10 ; rég. inf. de mont. 29 ; état-major et bat. inf. mont. 72, 86 et 108 ; bat. inf. mont. 88 et 112 ; bat. terr. 184.

Cette mesure est sans relation aucune avec la situation internationale. Il s'agit simplement d'un service de relève. En effet, ce rappel de troupes permettra de licencier certaines unités et d'accorder des congés plus nombreux, en particulier aux hommes de la couverture frontière, en service depuis le 26 août.

* * *

Au cours de la même séance, le Conseil fédéral a pris connaissance du nouveau projet présenté par le département de l'économie publique concernant le paiement partiel des salaires et traitements aux mobilisés. Ce texte servira de base aux discussions qui s'engageront ces jours dans les commissions parlementaires des pleins pouvoirs, précisément réunies à Berne pour examiner le premier rapport sur les mesures extraordinaires prises depuis le début de septembre.

Lesdites commissions n'ont aucune décision à prendre concernant le projet d'arrêté. Elles sont simplement consultées et donneront un avis dont le Conseil fédéral s'inspirera dans une mesure plus ou moins importante pour la rédaction définitive de l'arrêté qu'il mettra en vigueur en vertu des pleins pouvoirs.

Le nouveau projet du département s'en tient aux principes déjà fixés, c'est-à-dire qu'il prévoit la création d'une caisse de compensation alimentée par la Confédération, par les cantons, par les employeurs et par les employés ou ouvriers non mobilisés. Confédération et cantons fourniraient la moitié des ressources ; employeurs et ouvriers ou employés, l'autre moitié.

Dans les commissions, dans celle du Conseil des Etats en particulier, la discussion portera principalement sur la répartition des charges entre la Confédération et les cantons. Les commissaires du National s'arrêteront plus longtemps, sans doute, aux taux prévus pour le calcul de l'indemnité versée au mobilisé. Les chiffres du projet ne nous ont pas été communiqués, mais, selon toute vraisemblance, ils resteront modestes.

En effet, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail avait établi un avant-projet qui prévoyait une dépense totale de 400 millions par an. Dans son premier projet, le département avait ramené cette somme à 220 millions. Le second projet est-il un peu plus large ou encore plus serré ? C'est ce que nous ignorons.

Tout ce que nous savons, c'est que les mesures envisagées s'appliqueront tout d'abord aux seuls salariés, ceux de l'agriculture y compris. Les mobilisés exerçant une profession indépendante ou libérale auront leur tour plus tard.

Ajoutons qu'au moment où entreront en vigueur les dispositions assurant aux mobilisés une indemnité pour perte de salaire, l'arrêté du 15 septembre fixant le paiement des traitements aux fonctionnaires fédéraux sera modifié, en ce sens que le traitement sera réduit. La date prévue est celle du 1er janvier 1940.

* * *

Signalons enfin que les conseillers fédéraux se sont entretenus de l'opportunité d'intervenir, par des mesures spéciales, contre la propagande anticonstitutionnelle, celle qui se réclame d'idéologies étrangères, qui pourrait se développer en Suisse. Il n'a pris aucune décision encore, mais reviendra sans doute sur cette question vendredi, au cours d'une séance à laquelle assistera M. Motta, empêché, par une indisposition, de se rendre au palais mardi.

G. P.

NOTRE PAYS SOUS LA MOBILISATION

Une école de recrues de conductrices d'automobiles

BALE, 28. — Trois cent cinquante femmes et jeunes filles de toute la Suisse ont été mobilisées dimanche à la caserne de Bâle pour effectuer un cours de dix jours pendant lequel elles seront instruites pour devenir conductrices de colonnes sanitaires automobiles. Le cours est placé sous le commandement du médecin en chef de la Croix-rouge. Il s'agit des premières femmes qui à l'issue du cours seront incorporées dans l'armée suisse.

Heute Mittwoch 15 Uhr und Sonntag nachmittag 17 Uhr 15
Der Klosterjäger
nach dem Roman von
LUDWIG GANGHOFER
Preise: Fr. 1.—, 1.50, 2.—
PALACE

Les négociations économiques franco-suisses

BERNE, 28. — Les négociations économiques avec la France, conduites à Paris depuis le 14 novembre, ont été interrompues à la fin de la semaine dernière pour permettre à la délégation suisse de consulter les principaux groupements économiques intéressés et de faire rapport au Conseil fédéral.

Dans sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a donné à la délégation suisse les instructions nécessaires en vue des pourparlers qui reprendront à Paris vraisemblablement jeudi prochain.

La commission des pleins-pouvoirs siège à Berne

BERNE, 28. — La commission des pleins pouvoirs du Conseil national a siégé le 28 novembre à Berne pour examiner le premier rapport du Conseil fédéral au sujet des mesures prises en vertu des pleins pouvoirs extraordinaires. Elle a entendu d'abord un long rapport d'introduction du président de la Confédération, M. Etter, relatif à la situation générale du pays, des conséquences découlant de la mobilisation et de la guerre.

La commission a alors examiné les questions relatives au département de l'économie publique et en particulier celles qui se rapportent au contrôle des prix. M. Minger, conseiller fédéral, assiste aux délibération en remplacement de M. Obrecht. Les délibérations de la commission dureront probablement jusqu'à jeudi.

Les prix des denrées rationnées en décembre

Le contrôle fédéral des prix a fixé pour le mois de décembre les prix maxima suivants, pour les denrées alimentaires rationnées. Les prix s'entendent par kilo ; les chiffres entre parenthèses sont ceux qui ne bénéficient pas d'un rabais d'au moins 5 % : sucre cristallisé 65 c. (62 c.), sucre en morceaux ouvert 78 c. (72 c.), sucre en morceaux en paquets de 2,5 kg. 2 fr. (1 fr. 90), en paquets de 1 kg. 82 c. (78 c.), riz 50 c. à 76 c. suivant la qualité (47 à 52 c.). L'augmentation de prix des produits d'avoine est de 10 c. ouverts, de 5 c. pour les paquets de 500 gr. et de 3 c. pour les paquets de 250 gr. Pour l'orge, l'augmentation est de 10 c. Pour les pâtes de toutes sortes, la hausse de prix par rapport au mois précédent est de 12 c. L'augmentation du prix de l'huile et de la graisse comestible varie entre 10 et 25 c.

Un obus allemand trouvé dans un jardin de Riehen

BALE, 28. — Le propriétaire d'un domaine de Riehen qui bêchait dans un jardin potager a découvert un obus non explosé de 3.7 cm. de diamètre. Il s'agit d'un des projectiles allemands qui s'était égaré huit jours avant, sur territoire suisse au cours de l'action de défense contre un avion français.

Les deux vendeuses qui ont été gravement blessées à l'abdomen par l'éclatement d'un obus devant leur magasin vont le mieux possible. Aucune complication n'est survenue jusqu'ici. Bien qu'un certain danger existe encore, on manifeste l'espoir de pouvoir les guérir entièrement.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

LA GUERRE TERRESTRE

Sur le front occidental les troupes allemandes recourent à une tactique nouvelle

Dans les tirs d'engagement elles utilisent des obus fumigènes

PARIS, 28 (Havas). — L'opération menée à la fin de la matinée d'hier par les Allemands contre un poste avancé français dans la région à l'est de la Moselle a revêtu un caractère assez particulier, franchant avec la manière habituelle suivant laquelle les troupes allemandes jusqu'à présent exécutèrent les opérations similaires. Il s'agit toujours de coups de main de va-et-vient, c'est-à-dire que les assaillants n'avaient manifestement pas l'intention de conquérir du terrain pour le conserver, mais tentaient seulement de faire des prisonniers, de capturer du matériel et d'obtenir des informations. Malgré la mise en œuvre de moyens beaucoup plus considérables que d'habitude et l'emploi d'une tactique nouvelle l'entreprise n'obtint pas les résultats escomptés. Le coup de main fut précédé d'une préparation d'artillerie extrêmement vive, qui prit à partie le petit poste avancé français pendant une heure environ. Puis, tandis que les éléments de l'infanterie allemande sortaient de leurs lignes, le poste français était encadré par des tirs d'artillerie établissant des barrages aussi bien à droite qu'à gauche et derrière lui.

La nouvelle tactique

Il s'agit de la forme classique de l'appui de l'artillerie à l'opération du coup de main, mais l'innovation consista en ce que ce tir d'engagement fut fait avec des obus fumigènes. D'épais nuages de fumée noire et lourde n'ont pas tardé à envelopper entièrement la petite position française. Ce faisant, le commandement allemand tentait d'aveugler les tirs flanquants des deux autres postes français situés à droite et à gauche du poste attaqué et de priver celui-ci de la protection des feux des armes automatiques placées sur ses flancs. Mais, c'est là un des inconvénients de l'emploi des fumigènes par un attaquant, les nuages de fumée poussés par le vent ne tardèrent pas à envelopper complètement le petit poste, le masquant non seulement aux vues des autres positions françaises, mais aussi à celles des sections d'assaut qui progressaient vers lui. C'est dans ces conditions très particulières, au milieu d'une épaisse fumée âcre, que les combattants s'abordèrent à très courte distance. On fit un usage abondant de part et d'autre de grenades lancées à de petites distances et, en raison de la mauvaise visibilité, l'arme surtout employée fut le pistolet-mitrailleur, dont les occupants des petits postes avancés et les membres des troupes d'assaut sont tous pourvus.

Le combat d'hier confirme en tous points les renseignements qu'on possède sur l'organisation des positions allemandes et sur l'utilisation et la tactique des troupes qui les occupent. Le régiment allemand engagé dans la zone du front est réparti en trois échelons bataillonnaires sur trois positions successives. A l'avant, un bataillon occupe la ligne des postes avancés. Il est probablement renforcé par un détachement de « Stosstruppen » et constitue une véritable école de patrouilles et de reconnaissance. Les éléments sont sans cesse en action au cours de randonnées effectuées dans l'assez vaste «no man's land» qui sépare les postes français et allemands. Ce sont les éléments de ces bataillons de première ligne, relevés toutes les 48 heures environ, qui exécutent les patrouilles. Celles-ci, avec les missions similaires quotidiennes françaises, entretiennent actuellement l'activité militaire sur le front. Relevé, le bataillon passe sur la ligne de résistance. Celle-ci est constituée par les positions de la ligne Siegfried. Il ne semble pas en effet que les troupes allemandes disposent, en avant de leurs lignes, de fortifications permanentes, d'une première position de résistance comme les Français en établirent en avant de la ligne Maginot proprement dite.

Le communiqué français

PARIS, 28 (Havas). — Voici le texte du communiqué français du 28 novembre au soir :

Journée calme dans l'ensemble. Quelques actions locales de l'artillerie. Les cargos allemands «Trifels», de 6000 tonnes, et « Santa Fé », de 4600 tonnes, ont été capturés en haute mer par des bâtiments de guerre français et conduits dans des ports français.

Un croiseur anglais est torpillé et coulé près des îles Shetland

BERLIN, 28 (D.N.B.). — Le haut commandement des forces armées allemandes communique :

Un croiseur britannique, de la classe « Londres », a été torpillé et coulé par le lieutenant de vaisseau Prien, à l'est des îles Shetland. Les croiseurs de la classe « Londres » jaugent environ 9800 tonnes, ont une vitesse de 32 nœuds et ont été construits de 1927 à 1928. Ils sont armés de 8 canons de 20,3 cm. et de 8 canons de 10,2 cm.

Un démenti anglais

LONDRES, 29. — L'agence Reuter est informée qu'on ne sait rien à Londres d'un prétendu torpillage d'un croiseur britannique.

Le contrôle des exportations allemandes

Le décret relatif aux mesures que prendra la France a paru au « Journal officiel »

(Suite de la première page)

PARIS, 28 (Havas). — L'agence Havas communique, concernant le contrôle prévu par décret paru ce matin au « Journal officiel », que les milieux informés précisent qu'il s'applique aux chargements de navires avec des marchandises allemandes, non seulement en provenance de l'Allemagne ou des pays limitrophes de l'Allemagne, mais aussi des pays voisins de l'Allemagne, ces derniers comme la Suède et la Norvège ne pouvant avoir de frontière commune avec le Reich. Les marchandises saisies resteront bloquées jusqu'à la fin de la guerre si elles ne sont pas périssables. Le conseil de prises est habilité à décider à la fin de la guerre à qui les marchandises ou le produit de leur vente devront revenir. Les marchandises ne seront donc pas confisquées. La même règle administrative que lors de la dernière guerre sera appliquée pour décider s'il s'agit de marchandises allemandes. Sera considérée comme telle toute marchandise contenant 25 % de matière ou de travail allemands. Pour que les navires soient retenus le moins longtemps possible par le contrôle, les transporteurs neutres auront intérêt à être en règle et à se procurer les certificats d'origine. Les marchandises ne seront retenues qu'à bon escient quand on ignorera leur origine et leur destination. Le contrôle s'opérera rapidement. Les neutres pourront demander des mesures gracieuses dans certains cas particuliers. Les mesures seront appliquées par paliers avec soupapes de sûreté pour tenir compte de toutes les situations.

Et l' « ordre en conseil » britannique

LONDRES, 28 (Reuter). — L'«ordre en conseil» concernant la saisie des marchandises d'exportation allemandes a été publié mardi soir et entrera en vigueur le 4 décembre prochain. Il prévoit notamment que les bâtiments de commerce quittant un port situé en territoire ennemi ou un port d'un territoire occupé ou contrôlé par l'ennemi peuvent être conduits dans un port britannique ou un port allié où ils pourront être saisis et déchargés. Tous les navires de commerce qui quitteront après le 4 décembre un port autre qu'un port ennemi et qui auront à bord des marchandises d'origine de provenance ou de propriété ennemies peuvent également être saisis et déchargés. Les propriétés saisies et déchargées dans les ports britanniques ou alliés seront remises à la diposition du tribunal des prises.

Au cas où elles ne seraient pas saisies, afin de les mettre à disposition du gouvernement britannique, elles seront retenues ou vendues et le produit mis à disposition du tribunal des prises.

Demain matin jeudi, la rentrée de la Chambre française sera marquée par un exposé de M. Daladier

sur la politique générale du gouvernement

Notre correspondant de Paris nous téléphone :

Le conseil des ministres qui se réunira aujourd'hui à 17 heures, statuera sur l'ordonnance des travaux parlementaires qui commenceront jeudi matin. Aux dernières nouvelles, il se confirmait hier soir dans les couloirs du Palais-Bourbon, ainsi que nous l'avons annoncé, que M. Daladier ferait une grande déclaration sur la politique générale du gouvernement dès l'ouverture de la séance.

C'est *donc* sur cette déclaration que s'instituera le débat et que sera posée la question de confiance. On ne sait encore si le vote de celle-ci entraînera « ipso facto » le renouvellement des pleins-pouvoirs, si M. Daladier demandera une délégation nouvelle ou s'il se contentera des pouvoirs qu'il tient de la loi sur la nation en temps de guerre.

Les députés ex-communistes seront-il admis à siéger à la Chambre ? Ceux qui sont en prison ou en fuite n'y participeront évidemment pas. Le seul qui a été mis en liberté provisoire pour raison de santé, le camarade Cornavin, osera-t-il s'y rendre. Rien ne devrait l'en empêcher en principe puisqu'il n'est qu'inculpé et qu'il va jouir de nouveau de l'immunité parlementaire. Mais on incline à penser que son « état de santé » l'incitera à plus de réserve.

En ce qui concerne les autres députés qui ont désavoué l'attitude du parti de Moscou, quelques-uns seulement ne sont pas mobilisés et ils ont en droit de venir s'aseoir à leur banc.

Quant à Thorez, condamné hier matin à six ans d'emprisonnement par le tribunal d'Arras pour désertion à l'intérieur, signalons que cette condamnation représente le maximum de la peine prévue par le code de justice militaire. Cette peine aurait été doublée si l'on avait pu avoir la preuve que « l'ex fils du peuple » avait passé la frontière.

Ajoutons qu'on a tendu hier sur la grande verrière du Palais-Bourbon un immense velours noir afin de se conformer aux instructions de la défense aérienne passive. Est-ce à dire que les débats seront prolongés au-delà de la chute du jour bien que le bureau ait estimé plus prudent de n'en rien faire ?

Nouvelles économiques et financières

BOURSE
(COURS DE CLÔTURE)

BOURSE DE GENÈVE

OBLIGATIONS	27 nov.	28 nov.
3 ¾ % Ch. Frco-Suisse	485.— d	485.—
3 % Ch. Jougne-Eclép.	420.— d	420.— d
3 % Genevois à lots	115.— d	115.— ½
5 % Ville de Rio	97.—	97.— d
5 % Argentines céd...	48.— %	48 ½ %
6 % Hispano bons ..	237.—	238.—
ACTIONS		
Sté fin. italo-suisse..	112.—	110.—
Sté gén. p l'Ind élec.	168.— o	160.—
Sté fin. franco-suisse	87.— d	87.— d
Am europ secur ord	25 ¼	25 ¼
Am europ secur priv	445.— d	450.—
Cie genev ind d gaz	225.— d	225.—
Sté lyonn eaux-éclair.	115.— d	113.—
Aramayo	23.—	23.—
Mines de Bor	125.—	127.—
Chartered	17 ¼	17.—
Totis non estamp. ..	37.— d	38 ½
Parts Setif	275.—	275.— d
Financ. des caoutch.	21.—	21.—
Electrolux B	80.— d	80.— d
Roul billes B (SKF)	186.—	186.—
Separator B	78.— d	77.—

BOURSE DE ZURICH

OBLIGATIONS	27 nov.	28 nov.
3 % C.F.F. diff. 1903	90.— %	89.75 %
3 % C.F.F. 1938	79.70 %	79.70 %
4 ½ Empr. féd. 1930	102.— %	101.95 %
3 % Défense nat 1936	96.— %	96.25% d
3 ½ Jura-Simpl 1894	90.— %	89.75 %
3 ½ Goth 1895 Ire h.	91.75 %	91.50 %
ACTIONS		
Banque fédérale S. A.	300.— d	303.— d
Union de banq suiss	375.— d	373.— d
Crédit Suisse	422.—	416.—
Crédit foncier suisse	198.— d	202.—
Bque p. entrep élect.	230.—	231.—
Motor Colombus	167.—	166.—
Sté suiss.-am d'él. A	58 ½	57.— d
Alumin Neuhausen..	2350.—	2350.—
C.-F Bally S A ...	975.— d	960.— d
Brown, Boveri et Co	174.—	174.—
Conserves Lenzbourg	1415.— d	1415.—
Aciéries Fischer	610.— d	615.— d
Lonza	490.— d	495.—
Nestlé	1048.—	1049.—
Sulzer	645.— d	645.— d
Baltimore et Ohio ..	28.—	27 ¾
Pennsylvania	107.—	107.—
General electric	175.— d	179.—
Stand Oil Cy of N. J.	—.—	208.— d
Int. nick Co of Can.	178.—	175.—
Kennec Copper corp.	176.—	180.—
Montgom. Ward et Co	—.—	240.— d
Hisp. am de electric	1020.—	1025.—
Italo-argent de elect.	157.—	157.—
Royal Dutch	590.—	589.—
Allumettes suéd B ..	14.— d	14.—

BOURSE DE BALE

ACTIONS	27 nov.	28 nov.
Banque commerc Bâle	188.—	185.— d
Sté de banque suisse	398.—	398.— d
Sté suis. p l'ind élec	247.—	235.—
Sté p l'indust chim	5050.— d	5050.—
Chimiques Sandoz ..	7000.—	7000.— d
Schappe de Bâle	445.—	440.—
Parts « Canasip » doll.	21 ¾	21 ¾

BOURSE DE LAUSANNE

ACTIONS	27 nov.	28 nov.
Bque cant. vaudoise	565.—	560.— d
Crédit foncier vaudois	557.50	560.—
Câbles de Cossonay ..	1920.— o	1860.— d
Chaux et ciment S. r.	490.— o	490.— o
La Suisse, sté d'assur.	2500.— o	2450.— d
Canton Fribourg 1902	11.40 d	11.45
Comm. Fribourg 1887	82.—	81.50

BOURSE DE NEUCHATEL

ACTIONS	27 nov.	28 nov.
Banque nationale ...	—.—	—.—
Crédit suisse	418.— d	420.— d
Crédit foncier neuchât	495.— d	500.—
Soc. de banque suisse	—.—	—.—
La Neuchâteloise	405.— d	405.— d
Câble élect. Cortaillod	3175.—	3175.— o
Ed. Dubied & Cie ...	440.—	450 — o
Ciment Portland ...	810.— d	810.— d
Tramways Neuch. ord.	—.—	—.—
» » priv.	—.—	—.—
Imm. Sandoz-Travers .	—.—	—.—
Salle des concerts ...	300.— d	300.— d
Klaus	—.—	—.—
Etablissem. Perrenoud	885.— o	885.— o
Zénith S. A. ordin. ..	60.— d	60.— d
» » privil. ..	70.— d	75.— d
OBLIGATIONS		
Etat Neuchât. 3½ 1902	99.50 o	99.50 o
Etat Neuchât. 4½ 1930	99.50 o	99.— o
Etat Neuchât. 4% 1931	90 — o	90.—
Etat Neuchât. 4 1933	96.— o	92.— o
Etat Neuchât. 2½ 1932	84.—	85.— d
Etat Neuchât. 4% 1934	92.50 o	92.50 o
Etat Neuch. 3½% 1938	85.— o	85.— o
Ville Neuchât. 3½ 1888	—.—	—.—
Ville Neuchât. 4½ 1931	94.— d	94.— d
Ville Neuchât. 4% 1931	—.—	—.—
Ville Neuchât. 3½ 1932	—.—	—.—
Ville Neuchât. 3½ 1937	86.— d	86.— d
Ch.-de-Fonds 4% 1931	55.— d	55.— d
Locle 3½% 1903	65.— o	—.—
Locle 4% 1899	—.—	—.—
Locle 4½ 1930	68.— o	68.— o
Saint-Blaise 4½ 1930 .	—.—	—.—
Crédit F. N. 3½% 1928	100.— d	100 — d
Crédit fonc. N. 5% 1930	88.— d	88.—
Tram de N. 4½% 1936	—.—	—.—
Klaus 4½ 1931 ...	95.— o	95.— o
E. Perrenoud 4% 1937 .	95.— o	95.— o
Suchard 4½ 1930	95.— d	96.—
Zénith 5% 1930	—.—	—.—

Taux d'escompte Banque nationale 1 ½ %

COURS DES CHANGES
du 28 novembre 1939, à 17 h. 30

	Demande	Offre
Paris	9.90	10.—
Londres	17.49	17.55
New-York	4.45	4.47
Bruxelles	73.70	73.80
Milan	—.—	22.80
» lires tour.	—.—	20.10
Berlin	—.—	—.—
» Registermk	—.—	100.—
Amsterdam ...	236.70	236.90
Stockholm	105.90	106.50
Buenos-Ayres p.	103.—	106.—
Montréal	3.80	3.95

Communiqué à titre indicatif par la Banque cantonale neuchâteloise.

BOURSE DE PARIS

	27 nov.	28 nov.
4 ½ % Rente 1932 A	81.40%	81.55%
Crédit Lyonnais	1455.—	1470.—
Suez cap	17550.—	17750.—
Cie Générale Elect. ..	1570.—	1600.—
Péchiney	1650.—	1690.—
Rhône Poulenc	840.—	855.—
Ugine	1940.—	1980.—
Air Liquide	1330.—	1350.—

BOURSE DE LONDRES

	27 nov.	28 nov.
3 ½ % War Loan	92.18%	92.50 %
Rio Tinto	13.10. 0	13. 5.—
Rhokana	10. 5. 0	10. 5.—
Rand Mines	7.—.—	7.—.—
Shell Transport	4. 3. 1	4. 3. 1
Courtaulds	1.12.10½	1.13. 9
Br Am Tobacco ord.	4.14. 4	4.15.—
Imp Chem Ind ord	1.10. 9	1.11.—
Imp Tobacco Co ord	5.15. 1	5.18. 9

BOURSE DE NEW-YORK

	Clôt. du 27 nov.	Ouv. du 28 nov.
Allied Chemical et Dye	173.—	—.—
American Can	—.—	110.50
American Smelting ..	52.—	52.37
American Tel. et Teleg.	169.75	169.75
American Tobacco «B»	82.75	82.75
Bethlehem Steel	82.62	83.50
Chrysler Corporation	85.—	85.50
Consolidated Edison	30.12	30.—
Du Pont de Nemours	177.50	177.12
Electric Bond et Share	8.—	8.—
General Motors ...	54.—	54.12
International Nickel	38.75	88.62
New York Central ..	18.87	19.—
United Aircraft	45.50	45.75
United States Steel	67.50	68.25

Cours communiqués par le Crédit Suisse, Neuchâtel

Cours des métaux à Londres

(Clôture)	24	27
Cuivre compt.	—.—	—.—
Etain compt.	230.—	230.—
Plomb	—.—	—.—
Zinc	—.—	—.—
Or	168.—	168.—
Argent	23.44	23.88

L'indice des actions

L'indice des actions, au 24 novembre, est de 149 % contre 148 % au 17 novembre. L'indice des actions industrielles, à lui seul, se monte à 290 % contre 286 %.

Le rendement moyen de 12 obligations de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux se monte, au 24 novembre, à 4,18 % contre 4,11 % au 17 novembre.

LE STIMULANT
Apéritif au vin et quinquina

AVIS TARDIFS
CASINO DE LA ROTONDE
Ce soir, à 20 h. 15
Soirée patriotique et musicale
donnée par un
Régiment de Suisse alémanique
Location « Au Ménestrel » et à l'entrée.

STUDIO VENDREDI 1er décembre
Sous le haut patronage des commandants de troupe de la région et du président de district du Noël du soldat
LE FEU DE PAILLE
d'après GRANDEUR NATURE d'Henry TROYAT
(PRIX GONCOURT 1938)
Deuxième grand prix national du cinéma avec **Lucien Baroux** et **Orane Demazis**
Au bénéfice du Noël du soldat
Tél. 5 30 00
Location dès jeudi matin au STUDIO en permanence

A STRASBOURG-EN-PÉRIGORD

L'ÉMOUVANTE TRANSPLANTATION DES ALSACIENS EN DORDOGNE

ou les à-côtés d'une évacuation

Strasbourg a été évacué, on le sait, dès avant l'ouverture des hostilités. Ce qu'on sait moins, c'est que quasi la ville entière, du moins dans ses principaux services, s'est trouvée transplantée à Périgueux en Dordogne. M. Jean Maubourguet a publié dans « Je suis partout » un récit pittoresque et émouvant de cette transplantation.

Nombre de commerçants du cru n'ont-ils pas manqué de s'assurer la collaboration de nouveaux venus et de placarder cet avis à leur porte : « Hier spricht man elsaessisch — Ici, on parle alsacien. »

Les « repliés », si dépourvus soient-ils de ressources, cherchent à reprendre leurs habitudes. Chez certains commerçants, ce fut, au début, la grande ruée ; « Monoprix » a connu des heures vraiment triomphales et continue à les connaître grâce à ses tonneaux de choucroute. Tout porte à croire que les magasins d'habillement n'ont pas dû manquer de liquider leurs collections, ceux-là surtout qui ont pu afficher cette raison sociale : « Succursale de Strasbourg ».

Bien mieux, des boutiques se sont rouvertes que la guerre avait brusquement fermées, et je connais, dans une petite rue — il est vrai que c'était, jadis, celle du grand commerce — telle « charcuterie strasbourgeoise » où les chalands font la queue tout comme s'ils étaient munis de cartes de rationnement ; on y débite la saucisse rouge au kilomètre. Et voici des enseignes suggestives : « Au rendez-vous des Alsaciens — Au goût d'Alsace — La choucroute d'Alsace — A la vraie choucroute. » La maison Bauer offre ses tissus tandis que les vêtements Robert peuvent vous habiller en quelques minutes de pied en cap.

Les banques strasbourgeoises ont suivi leur clientèle. Elles sont toutes ici. Qu'il suffise de citer la Banque de Strasbourg, la Société générale alsacienne de banque, le Crédit Foncier d'Alsace et de Lorraine, etc., sans compter les succursales des grandes banques d'extension nationale. Les sociétés d'assurances de Strasbourg sont aussi sur place et l'une d'elles, non des moindres, avait acheté, dès le temps de paix, l'un des plus beaux immeubles de la ville pour y loger ses archives et, au besoin, ses bureaux.

Les journaux

En revenant de faire ses achats, le Strasbourgeois peut trouver le journal qu'il lisait chez lui chaque matin. « Les Dernières Nouvelles de Strasbourg » portent aussi les couleurs des « Dernières nouvelles de Colmar », du « Journal de Selestat » et du « Journal de Bar » ; elles sont imprimées à Bordeaux par les ateliers de la « Petite Gironde », mais elles ont des bureaux dans les principales villes du centre-ouest, particulièrement à Périgueux. Celui qui ne connaît que le français y trouvera peu à glaner ; du moins y sera-t-il invité, par une réclame bien encadrée, à aller voir, au Cinéma des Boulevards, « Le truc du Brésilien » et « La Cucarracha ».

« Freie Presse » se donne comme l'hebdomadaire socialiste S. F. I. O. du Bas-Rhin, de la Dordogne, de la Haute-Vienne et de l'Indre. Le français y tient autant de place que l'allemand ; l'ensemble ne réussit d'ailleurs pas à faire tout le journal, car la censure s'exerce, ici et là, à ménager les blancs.

L'« Alsacien-Der Elsaesser », organe catholique, s'est installé dans une imprimerie de la rue Antoine-Gadaud ; il a ses vendeurs dans la rue, tout comme le « Journal » ou « Paris-Soir ».

« Strasbourg en Périgord » est le dernier né. Dans le premier numéro, daté du 5 novembre, le rédacteur en chef, Alsacien depuis longtemps fixé en Périgord, souhaite que son journal « n'ait qu'une existence éphémère, — mais, aussi longtemps qu'il durera, ce ne sera que pour être un trait d'union, un agent de liaison entre nos provinces. »

Il n'est pas jusqu'aux feuilles locales, l'« Argus » et l'« Avenir de la Dordogne » — le journal de notre ministre de la justice — qui n'aient cru nécessaire de consacrer une partie de leurs colonnes à des notes en allemand ou qui ne traduisent en cette langue les communiqués du Grand quartier général...

Et c'est encore en allemand que M. le chanoine Speich, curé de la Madeleine de Strasbourg, s'adresse à ses paroissiens, chaque dimanche, à 9 heures, en la cathédrale Saint-Front. Il n'en est point autrement au temple protestant.

Administration

Pour que rien ne manquât au transfert d'une province dans une autre, Périgueux a reçu toutes les administrations de Strasbourg. Sans doute, le préfet, M. Viguié — qui fut, durant l'autre guerre, sous-préfet de Sarlat, — est-il resté là où le retient son devoir essentiel, dans la ville qui garde ce qui fut le pont de Kehl. Mais il est, auprès du préfet de la Dordogne, un secrétaire général venu d'Alsace, M. Pierre Barraud. Il y a même ici une préfecture d'Alsace. Elle n'a pas de grand hôtel à sa disposition ; elle s'est contentée de quelques tables de bois blanc et de quelques pupitres d'écoliers en bordure d'un couvent; c'est ainsi que l'ouvroir des bonnes sœurs de la rue du Plantier porte cette enseigne inattendue : « Préfecture du Bas-Rhin ».

Une vieille maison, rue du Président-Wilson, a échappé, par on ne sait quelle distraction, à la démolition des masures du quartier Sainte-Ursule. Après y avoir trouvé un précaire refuge, les services de la C.G.T. l'avaient abandonnée pour chercher ailleurs plus de confort. Elle était vouée à une fin prochaine. Or, c'est là que s'est installée, dès les premiers jours, la mairie de Strasbourg, là qu'ont défilé des milliers de réfugiés. Par la suite, il a bien fallu chercher d'autres locaux pour tous les services que dirigent ici les trois adjoints transplantés : M. Naegelen, le député Michel Walter et le chanoine J. Schies. Si bien que, la mairie de Strasbourg, c'est actuellement un ensemble d'immeubles disséminés de la rue Victor-Hugo à la Chambre de commerce, par les rues de Metz et Antoine-Gadaud.

Sans doute le Conseil général du Bas-Rhin se réunira-t-il en Alsace, mais son président, M. Michel Walter, a suivi ses concitoyens dans l'exil. Il donne à la presse régionale et locale des articles justement remarqués pour la hauteur de la pensée, le bonheur de l'expression et pour le double amour qu'ils exaltent de la petite patrie et de la France.

L'Université elle-même est présente en la personne de son chef, le recteur. Il y a quelques mois à peine, M. Terracher dirigeait l'Académie de Bordeaux, et Périgueux n'était pour lui qu'une des villes soumises à sa juridiction. Comment aurait-il pu penser qu'il s'y installerait un jour dans une modeste salle de classe pour s'occuper des écoliers d'Alsace ?

Carnet du jour

Rotonde (20 h. 15) : Soirée patriotique et musicale.

CINÉMAS

Rex: Regain.
Studio: Troïka.
Apollo: Circonstances atténuantes.
Palace: Une de la cavalerie.
Théâtre: Le révolté.

Émissions radiophoniques

de mercredi

(Extrait du journal « Le Radio »)

SOTTENS : 7 h., inform. 7.10, disques. 11 h., musique suisse. 12.29, l'heure. 12.30, inform. 12.40, disques. 16.59, l'heure. 17 h., musique de chambre. 18 h., pour la jeunesse. 18.50, communiqués. 19 h., rêves en musique. 19.15, micro-magazine. 19.50, inform. 20 h., « Théodore cherche des allumettes », comédie de Courteline, avec Michel Simon. 20.20, les poètes du micro. 20.30, concert par l'O.S.R., direction Ansermet, soliste Casadesus, pianiste. 22.20, inform.

Télédiffusion : 11 h. (Genève), émission matinale. 12.40, disques. 14.45 (Paris), concert. 19 h. (Genève), rêves en musique. 20 h., « Théodore cherche des allumettes », avec Michel Simon. 20.30, concert symphonique par l'O. S. R.

BEROMUNSTER : 11 h., émission matinale. 12.40, concert par le R. O. 17 h., musique de chambre. 18.30, chansons populaires napolitaines. 20.20, pièce radiophonique. 21.20, musique de ballet. 22.10, musique récréative française.

Télédiffusion : 11 h. (Genève), émission matinale. 12.40 (Zurich), concert par le R. O. 17 h. (Berne), musique classique. 18.30 (Bâle), chants populaires napolitains. 20.20 (Zurich), pièce radiophonique. 21.20, concert par le R. O. 22.10, musique variée.

MONTE-CENERI : 11 h., émission matinale. 12.40, concert par le R. O. 13.30, chansons. 17 h., musique de chambre. 18 h., programme varié. 18.45, musique récréative. 19.30, musique de ballet. 20.05, comédie.

Télédiffusion (programme européen pour Neuchâtel) :

EUROPE I : 12 h. (Stuttgart), concert. 14.15 (Munich), concert. 15.30 (Stuttgart), petit concert. 17.15 (Berlin), concert. 20 h., soirée anglaise.

EUROPE II : 13.45 (Paris), musique variée. 15.30 (Radio-Paris), variétés. 16 h., violoncelle et piano. 17.30, flûte. 18.15, musique de chambre. 19.45 (Paris), variétés. 20.45, émission lyrique.

RADIO-PARIS : 13.45, musique variée. 16 h., violoncelle et piano. 17.30, flûte. 19.15, violoncelle. 21.45, musique symphonique.

BRUXELLES FL. : 18 h., quintette instrumental. 22 h., concert symphonique.

STOCKHOLM : 20 h., symphonique No 9, de Mahler.

BUCAREST : 20 h., concert Verdi-Monteverdi.

DROITWICH : 21 h., concert symphonique.

FLORENCE : 21 h., « Rigoletto » opéra de Verdi.

Demain jeudi

SOTTENS : 7 h., inform. 7.10, disques. 11 h., émission matinale. 12.29, l'heure. 12.30, inform. 12.40, disques. 16.59, l'heure. 17 h., thé dansant. 17.15, piano. 17.35, quintette R. S. R. 18 h., pour Madame. 18.30, violon par M. Pierre Jacot, de Neuchâtel. 18.50, communiqués. 18.55, nos poètes. 19 h., chez nos soldats. 19.50, inform. 20 h., échos d'ici et d'ailleurs. 20.30, orchestre von Geczy. 20.35, visages du monde. 20.55, un tango. 21 h., le club des trois. 21.15, « Pays du lac » jeu musical de Budry-Boller. 22.20, inform.

Billet des bords du Rhin

Dans quelques jours, le peuple bâlois aura à se prononcer sur une initiative contre la vivisection

Notre correspondant de Bâle nous écrit:

Dans quelques jours, le peuple bâlois aura à se prononcer sur l'initiative contre la « vivisection », signée par plus de 12,000 personnes. Au cours des dernières semaines, son auteur, le Dr Hans Huber, a déployé une vive campagne pour faire valoir son point de vue, campagne à laquelle ont riposté les adversaires avec non moins de vivacité. A en croire M. Huber, les bêtes dont on se sert dans les laboratoires scientifiques pour examiner l'efficacité de tel ou tel produit sont, à l'heure actuelle encore, soumises à des traitements douloureux pour ne pas dire plus. Cette allégation est vigoureusement réfutée par le comité formé pour combattre l'initiative. Dans des annonces, couvrant des pages entières, il affirme que toutes les recherches sont faites d'une manière humaine et que si les opérations s'imposent, elles ont lieu sous la narcose. Les laboratoires pharmaceutiques de nos fabriques de produits chimiques ont invité le public à visiter les locaux où sont logés chiens, chats, souris, rats, etc., afin de se rendre compte que ceux-ci reçoivent tous les soins nécessaires.

Etant donné ces faits, il est plutôt difficile de dire, de façon impartiale, qui des deux a raison. Pour notre part, nous sommes d'avis que si, autrefois, les bêtes ont été exposées à de véritables tortures, il n'en est plus de même aujourd'hui, — du moins à Bâle. Sinon la Société pour la protection des animaux ne figurerait pas parmi les adversaires de l'initiative. D'ailleurs, les prescriptions pour entreprendre des essais sur les bêtes sont très sévères et le délégué de notre gouvernement a le droit absolu de visiter sans préavis tous les laboratoires scientifiques.

Notre attachement aux animaux domestiques ne doit pas nous faire oublier que c'est grâce aux expériences prolongées, faites sur des chats, qu'on a été à même de contrôler l'efficacité bienfaitrice du remède « Digalen », découvert par une fabrique de produits pharmaceutiques. Le « Digalen » fut le premier produit qui permit au médecin de combattre avec succès les maladies de cœur. Aujourd'hui, il est connu dans le monde entier et dans des milliers de cas il a amené la guérison ou contribué à une notable amélioration de l'état de santé du malade.

Depuis lors, d'autres remèdes à base de « Digitalis » ont servi les médecins et il n'est pas exagéré s'affirmer que Bâle est devenu le centre des produits médicaux contre les maladies de cœur. Nous mentionnerons à ce sujet encore le remède « Gynergen », utilisé dans toutes les cliniques féminines. Il est le fruit de recherches inlassables, entreprises par les professeurs Stoll et Rothlin. Le « Coramin », découvert par le docteur Hartmann, « docteur honoris causa » de notre Université, est non moins connu dans le monde médical. Le premier grand succès a été obtenu à Toronto il y a quelques années, où un nouveau-né ne donna pas signe de vie, malgré les essais prolongés de la respiration artificielle. Le médecin utilisa alors un échantillon de « Coramin » et avec une seringue il fit une injection à l'enfant sans vie. Deux minutes plus tard, la respiration commença, la figure décolorée s'anima et bientôt le nouveau-né respirait normalement. Profondément impressionnés par cette résurrection, les parents décidèrent de donner à leur fillette le nom de Coramine en l'honneur du remède qui a opéré ce sauvetage miraculeux.

Pour terminer remarquons que nos grandes industries pharmaceutiques n'ont point un âge patriarcal. En effet, c'est en 1896 que M. F. Hoffmann-La Roche ouvrait une petite fabrique avec un chimiste et une vingtaine d'ouvriers. Aujourd'hui, plus de 150 médecins, pharmaciens, chimistes et ingénieurs, et plusieurs milliers d'ouvriers travaillent dans le « Consortium Roche ». Quelques années plus tard, la « Ciba » suivit l'exemple, puis, en 1917, ce fut le tour à la fabrique Sandoz de créer un laboratoire pharmaceutique. On peut se faire une idée de l'extension de ces trois entreprises si l'on tient compte du fait que plus de 30 millions de francs sont dépensés par elles par an sous forme de salaires et de gratifications.

D.

Pro Juventute veille

En cette sombre fin d'année, la fondation Pro Juventute se trouve placée devant une double tâche. Il lui faut tout à la fois assumer ses devoirs habituels, j'allais dire traditionnels, envers la jeunesse du pays, et accepter les charges que la guerre ou ses conséquences lui imposeront. Ce qu'elle pourra faire dépendra étroitement de la recette de sa vente de décembre.

Cette recette 1939 est destinée en principe à la jeunesse libérée des écoles. Cet âge incertain, si riche en promesses de développement comme en forces vives, est aussi celui des plus grands dangers. Pro Juventute se doit de veiller là aussi. Et elle veille... puisqu'elle a largement contribué à la fondation d'offices d'orientation professionnelle, d'offices de placement, de patronats d'apprentissage. Elle veille... puisqu'elle consent de larges subsides aux jeunes gens et aux jeunes filles gênés, puisqu'elle leur procure des vêtements et des outils, puisqu'elle soutient de ses deniers de nombreuses écoles ménagères, des homes d'apprentis et d'apprenties. Elle veille... puisqu'elle a institué les « Vacances suisses pour la jeunesse », puisqu'elle facilite la participation de jeunes chômeurs au service volontaire du travail, puisqu'elle a contribué à la création de bibliothèques spéciales pour l'adolescence.

Il est clair cependant que tout cela ne va pas sans grandes dépenses. Nous sommes émus à charité par les maux des peuples voisins, martyrs de la guerre. Cela ne doit pas nuire à nos devoirs envers notre patrie, envers la jeunesse qui construira son avenir. C'est pourquoi comme à l'ordinaire, nous ferons bon accueil aux cartes et aux timbres de Pro Juventute. Les cartes postales 1939 reproduisent cinq tableaux d'une femme-peintre tessinoise de grand talent : Regina Conti. Coloriste surtout, elle cherche toujours à rendre avec chaleur et vérité une impression. Pour les cartes-vœux, on a eu recours à deux artistes romands, MM. Maurice Mathey et A.-F. Duplain qui ont donné l'un des « Fleurs », l'autre, un beau paysage de neige, et à deux Suisses allemands, MM. Hodel et Edgar Brugger dont les effigies enfantines ont une charmante rusticité. Quant aux vignettes des timbres, on y trouvera, parmi les jolies filles de Nidwald, de Bâle et de Fribourg, la bonne figure, creusée et moustachue sous le képi à panache, du général Herzog, le Guisan de 1870. Excellente manière de relier le passé au présent. De rappeler que la Suisse doit être aujourd'hui comme hier terre d'accueil et de générosité.

Vous maintiendrez une opinion suisse libre et indépendante en achetant en lisant

les journaux suisses

CURIEUX
GRAND HEBDOMADAIRE ROMAND
20 c. *seulement*

L'inauguration du Musée de tir a eu lieu à Berne

La cérémonie officielle d'inauguration a eu lieu dimanche. La construction de ce bel édifice avait été commencée le 11 avril 1938. Il fallut donc dix-neuf mois de travaux dont le montant s'élève à 410 mille francs. Une subvention fédérale fut accordée pour le 50 % de cette somme. Ceci permit la réalisation de projets différés depuis de nombreuses années.

Le colonel Schweighauser, le colonel Heiniger, président de l'Association suisse de tir, le secrétaire Daetwyler, qui est en même temps administrateur du musée, et M. Bösiger, conseiller d'Etat, faisaient partie de la commission restreinte des travaux.

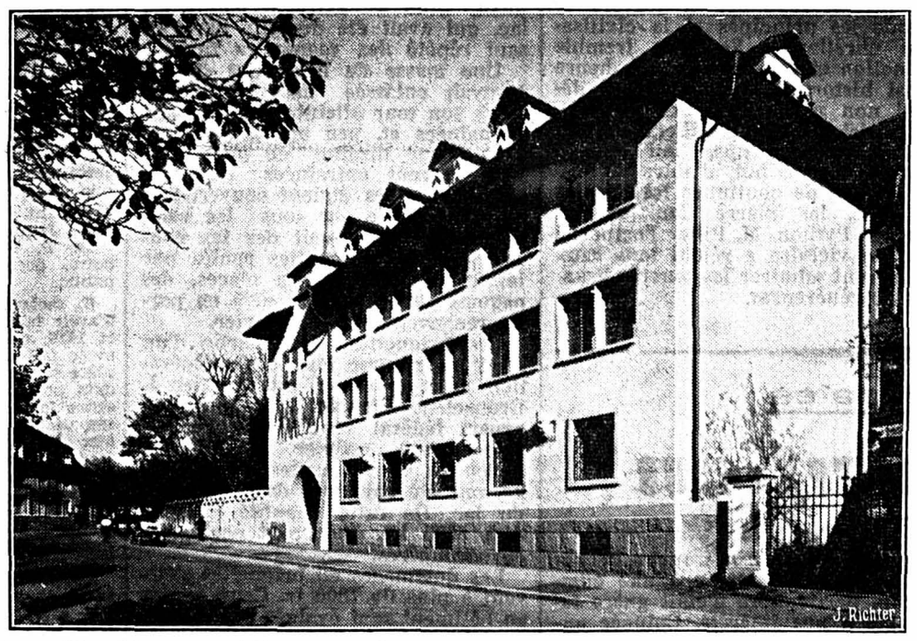

A part les salles d'exposition, l'immeuble renferme au premier et au deuxième étages des salles pour les assemblées, pour les archives, ainsi que l'appartement de l'administrateur. Le musée abrite de riches et précieuses collections. Tous ces objets relatent l'histoire complète du tir volontaire en Suisse.

JULES ROMAINS

LUNDI 4 DECEMBRE

LOCATION « AU MENESTREL »

Plus de plaisir pour moins d'argent

Goût oriental, fin et léger, Bande Bleue 1*, 2**, 3***

Goût américain, corsé, Frisco Bande Bleue à 40 cts.

Les 2 tabacs appréciés

Bande Bleue

AS 23034 Lo

Votation des 2 et 3 décembre

Assemblée populaire à LA ROTONDE

Jeudi 30 novembre 1939, à 20 h. 30

Orateurs:

MM. René ROBERT, conseiller national.

Ernest BEGUIN, vice-président du Conseil d'administration des C.F.F.

MUSIQUE MILITAIRE

Invitation cordiale à tous les électeurs

Comité d'action en faveur du projet fédéral d'entente.

EXTRAIT DU TABLEAU DES COMMUNICATIONS POSTALES AVEC L'ETRANGER

Derniers départs des trains pour envois de Neuchâtel à destination des pays d'outre-mer

Du 29 novembre au 5 décembre 1939

Les heures sans signe ne concernent que le courrier à transporter par la voie ordinaire.
* seulement les correspondances-avion § aussi les correspondances-avion

	29		30		1		2		3		4		5	
A. ASIE														
Inde britannique	1553*	2006*	—	—	2006	—	2006§	—	2006*	—	—	—	—	—
Asie Orientale	1553*	2006*	—	—	—	—	2006§	—	2006*	—	—	—	—	—
Chine Méridionale	2006*	—	—	—	—	—	1310	2006*	2006*	—	—	—	—	—
Chine Nord et Est, Japon	—	—	949	—	—	—	—	—	—	—	949	—	—	—
Syrie	1553*	2006*	2006*	—	2006	—	2006*	—	2006§	—	2006*	—	2006§	—
B. AFRIQUE														
Afrique du Sud (Deux fois par semaine via Grande-Bretagne)	—	—	—	—	2006*	—	—	—	—	—	—	—	2006*	—
Afrique Orient. portugaise (Deux fois par semaine via Grande-Bretagne)	—	—	—	—	2006*	—	—	—	—	—	—	—	2006*	—
Algérie	800	1553*	800	1553*	800	1553*	800	2225§	—	—	800	1553*	800	1553*
Congo belge (Une fois par semaine)	—	—	—	—	2006	—	—	—	—	—	—	—	2006	—
Egypte	949	—	949	2006*	949	—	2006	—	2006§	—	—	—	2006*	—
Gabon, Sénégal (Expédition chaque jour pour le service français)	—	—	—	—	—	—	1553*	—	—	—	—	—	1553*	Sénégal s/f
Maroc (Expédition chaque jour pour le service français)	1553*	—	1553*	—	1553*	—	1553*	2225*	—	—	1553*	—	1553*	—
Tunisie	1553*	2006* 2146	2006*	2146	1553*	2146	2146	2225*	2006*	2146	2006*	2146	2006*	2146
C. AMÉRIQUE														
Amérique du Nord et Amérique Centrale	2006*	—	—	—	1310§	—	1310§	2006§	—	—	—	—	—	—
Côtes septentrionale et occidentale de l'Amérique du Sud	2006*	—	—	—	1310§	—	1310§	2006§	—	—	—	—	—	—
Canada	2006*	—	—	—	1310§	—	1310§	2006§	—	—	—	—	—	—
Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay, Chili (sauf le Nord)	—	—	—	—	—	—	1553* 1310	2006	— sans Brésil septent.	—	—	—	—	—
D. OCÉANIE														
Australie	2006*	—	—	—	—	—	2006§	—	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Zélande	2006*	—	—	—	1310	—	2006§	—	—	—	—	—	—	—

Employé de banque, 27 ans, de famille aisée, loyal et affectueux, physique agréable, expérimenté dans les affaires et possédant auto, mais éprouvé moralement,

offre MARIAGE

sentimental à jeune fille à même de lui procurer place stable dans bureau paternel ou autre comme

comptable-correspondant

Discrétion d'honneur.

Ecrire sous chiffre A.S. 5278 J. aux Annonces Suisses S.A., Bienne.

LES AVIS SONT UNANIMES
JAMAIS
ON N'A TANT RI QU'A

UNE DE LA CAVALERIE

Il ne vous reste plus que 2 JOURS

pour passer la plus agréable des soirées

JEUDI, matinée 3 h., prix réduits

PALACE

MODES
LE LOCLE

Pour cause de décès, à remettre au plus tôt très bon commerce de modes. Belle clientèle assurée. Conditions exceptionnelles. — Faire offres sous P. 253-112 N. à Publicitas, Le Locle.

A NEUCHATEL ET DANS LA RÉGION

LA VILLE

Distinction

Au cours d'une assemblée qui réunissait à Berne 134 délégués de la Croix bleue suisse, le pasteur Junod, de Neuchâtel, a été nommé président central de la Croix bleue suisse.

La construction du laboratoire de recherches horlogères

Les travaux de construction du nouveau laboratoire de recherches horlogères, qui se sont poursuivis activement durant ces derniers mois, sont en voie d'achèvement. Le toit est terminé et, depuis quelques jours, le traditionnel bouquet surmonte le faite du bâtiment.

On sait que le laboratoire, qui doit faire de notre ville le centre universitaire suisse des études horlogères, doit être terminé pour le printemps 1940.

D'importants travaux ont commencé hier matin à la gare de Neuchâtel

Mardi matin, ont commencé, à la gare de Neuchâtel, les travaux de construction du pavillon central qui commandera le poste d'enclanchement. Ces travaux importants, qui dureront encore huit mois environ, sont destinés à doter notre gare d'un système dit « appareil de sécurité » qui permettra la commande automatique des aiguilles. Ils représentent une des dernières étapes de l'aménagement de la nouvelle gare de Neuchâtel.

Un avion sur Neuchâtel

Le passage d'un avion au-dessus de Neuchâtel, hier matin, a fort intrigué la population qui a cru qu'il s'agissait d'un appareil étranger. Il n'en était rien, fort heureusement. L'avion aperçu — qui a d'ailleurs disparu très rapidement — était un appareil suisse. La zone de survol pour les avions ayant été récemment élargie, il effectuait au-dessus de notre ville un exercice à haute altitude.

Attention aux faux collecteurs

Des individus sans scrupule font une collecte, dans les maisons de Neuchâtel, en faveur — disent-ils — « du Noël du soldat ».

Or aucune collecte de ce genre n'a été organisée et le public est rendu attentif au fait qu'il doit signaler à la police toute sollicitation de ce genre dont il pourrait être l'objet.

Tribunal de police de Neuchâtel

(Présidence : M. Jean Roulet, suppléant).

N'était le respect qu'on doit à la justice, on exprimerait quelque doute quant à l'efficacité de certaines peines qui nous semblent faites beaucoup plus pour que la loi soit appliquée que pour amender des coupables. Et l'on citerait volontiers, pour illustrer ce scepticisme, le cas du nommé R. L. que le tribunal de police avait à juger hier pour la seconde fois.

R. L. fut condamné, le 14 mars dernier, pour avoir pris la fausse qualité de représentant d'une grande fabrique de machines à coudre et avoir été trouver certains propriétaires de machines de cette marque, auxquels il proposait des réparations fort coûteuses. Le truc prit une fois, deux fois, — et même trois. Mais ce fut en fin de compte, R. L. qui se fit prendre. Et il fut condamné.

Cette condamnation ne l'empêcha nullement de recommencer. C'est la raison pour laquelle il comparaissait hier dans les mêmes conditions et pour le même délit.

Il fera huit jours de prison civile et paiera 66 fr. 25 de frais.

* * *

La rupture de ban — délit commun s'il en fut — n'amène en général devant le juge que d'assez piètres prévenus coupables d'avoir voulu revenir dans un canton dont ils étaient expulsés. Ils évoquent le plus souvent les prétextes les plus divers et les plus invraisemblables, prétextes qui, bien entendu, se révèlent toujours faux.

Pourtant, il arrive qu'on se trouve devant un cas émouvant. Tel celui de G. W. qui fut arrêté dans une localité de chez nous — bien qu'il fut sous mandat d'expulsion — alors qu'il venait voir son enfant dont il s'ennuyait.

Pauvre diable. De telles excuses, si elles serrent le cœur, ne sont néanmoins pas valables. La loi est la loi. Et G. W. s'est entendu condamner à 21 jours d'emprisonnement, dont à déduire 6 jours de préventive subie. (g)

Réception des annonces

En raison des difficultés techniques créées par la mobilisation dans les ateliers d'imprimerie, nous prions nos clients de bien vouloir remettre le texte de leurs annonces le plus tôt possible au bureau du journal.

La dernière heure est fixée à midi pour le numéro du lendemain (grandes annonces 8 heures du matin). Pour le numéro du lundi, les manuscrits sont reçus le vendredi jusqu'à 18 heures.

La chronique des idées et des faits dans le canton de Fribourg

Des élections au Conseil national à l'Université en passant par l'Ecole normale d'Hauterive

Notre correspondant de Fribourg nous écrit :

Depuis quelques semaines, les événements politiques n'ont cessé de surprendre l'opinion. Elections au Conseil national ! On croyait qu'elles allaient être tacites ; non... A la dernière minute surgit la liste agraire. Le parti conservateur a-t-il du moins prévu le coup ? Non, et il ne veut pas, au dernier moment, compléter sa liste : cinq noms, par un de plus, les anciens, comme il se doit. Mais le peuple a prouvé, une fois encore, qu'il n'aime pas à être privé de son droit élémentaire de « choisir », il boude, il proteste, juste assez pour permettre aux agrariens d'aligner un nombre imposant de suffrages.

Le bureau électoral, se basant sur la lettre même de la loi fédérale, refuse aux nouveaux venus le droit de cité sous la coupole de Berne, mais la jurisprudence vient à la rescousse et assure que le Conseil national donnera tort à ces messieurs du bureau électoral. Polémique dans les journaux ! M. Musy en fait les frais : passera ? passera pas ? Il finit par se désister, de telle sorte que le Conseil national a désormais les coudées franches pour trancher le cas.

Cependant, le parti conservateur fait son petit examen de conscience et s'efforcera sans doute de tirer de cette leçon le plus d'enseignements utiles.

L'ÉCOLE NORMALE

Le Grand Conseil, dont la session d'automne vient de se terminer, a eu quelques problèmes délicats à résoudre, deux entre autres qui ont trait à la culture : l'Ecole normale d'Hauterive et l'Université.

M. Joseph Piller, directeur du département de l'instruction publique, fut sur la brèche et défendit les idées qui lui sont chères, — les idées justes, — avec une éloquence enthousiaste, soutenue par des textes, des chiffres et des documents.

L'Ecole normale d'Hauterive se trouve à quelques kilomètres de Fribourg, au fond de l'étroite vallée de la Sarine ; c'est une vieille abbaye cistercienne qui fut supprimée par le gouvernement de 1848. Elle abrita depuis des générations de jeunes gens qui vinrent s'y former à l'enseignement, et tous les instituteurs du canton gardent de cette vénérable maison un souvenir ému. Mais la dureté des temps oblige à des mesures exceptionnelles. Devant le nombre grandissant des instituteurs sans place et la crainte de voir ces chômeurs intellectuels se changer en mécontents, M. Piller a fait surseoir à toute nouvelle admission, si bien qu'il ne se trouve aujourd'hui, à Hauterive, que dix étudiants — la dernière « levée » — qui subiront leurs examens en juillet prochain. Et l'Ecole normale aura vécu... jusqu'à sa réorganisation complète, qui aura lieu on ne sait où, ni quand. Le Grand Conseil a seul le droit de trancher la question.

Pour l'heure, la vieille abbaye s'est repeuplée de quelques moines cisterciens qui font bon ménage avec les futurs instituteurs. Il ne s'agit pas là d'une fondation de monastère, mais bien de l'établissement d'une maison d'études.

C'est ainsi que les Cisterciens, à qui Fribourg doit le défrichement de toute une région, ses célèbres industries du drap, du cuir et des peaux (XVme siècle), la construction d'une partie de ses remparts, retrouvent leur maison vénérable après avoir passé par Wettingen (1864) et Mehrerau, d'où le gouvernement nazi vient de les chasser.

ET L'UNIVERSITÉ

Le rêve de M. Joseph Piller est de doter Fribourg de bâtiments universitaires qui répondent aux besoins grandissants de l'époque. Les facultés des sciences et de médecine ont déjà leur cité nouvelle au boulevard de Pérolles. Les lettres, le droit, la théologie attendent l'achèvement de la cité universitaire au quartier de Miséricorde. Cela va coûter trois millions de francs, et l'on a dit, ici même, quels subsides le Grand Conseil a accordés pour cette œuvre.

Mais ce que l'on n'a pas dit, c'est la lutte que dut mener M. Piller pour vaincre les oppositions et gagner finalement cette imposante majorité qui lui donna raison. Dans un discours d'une ardeur contenue, où l'histoire explique la mission de Fribourg, il démontre la nécessité de former des hommes, des chefs qui fassent rayonner à travers le monde les principes et la civilisation chrétienne. Sa voix tremble d'émotion et l'on sent, à cette heure quasi historique, que M. Piller défend non pas seulement une idée, un projet, mais le meilleur de lui-même, sa vie propre qui semble n'avoir d'autre but, d'autre signification que de continuer les Nicolas de Flue, les Pierre Canisius, les Georges Python. M. Piller l'emporte, et cette victoire a réjoui tous ceux qui savent admirer les œuvres grandes et généreuses.

R. L.

Nos relations internationales

Une résolution

Il faut revenir, pour l'approuver pleinement, sur la résolution votée par l'Office neuchâtelois du tourisme à propos de la ligne internationale du Val-de-Travers. Cette résolution que nous avons publiée samedi dernier, réclamait, on s'en souvient, la remise en vigueur des relations qui existaient avant-guerre, le développement du trafic de la ligne par sa prompte électrification.

D'aucuns jugeront peut-être superflu de demander le maintien de services internationaux dans notre époque troublée où les voyages sont réduits au strict nécessaire et se trouvent peu favorisés par les formalités exigées pour le passage de la frontière.

Aussi convient-il de rappeler l'époque d'il y a vingt ans, à l'issue de la précédente guerre. C'est à ce moment, en effet, que nous avons perdu nos meilleures positions d'une part à cause de la concurrence naissante du Frasne-Vallorbe et du Moutier-Granges, d'autre part parce que nous n'étions pas suffisamment défendus pour conserver un trafic que nos voisins plus avisés devaient nous enlever. Les revendications de principe de l'Office neuchâtelois du tourisme sont donc parfaitement justifiées et méritent une approbation générale.

De l'électrification de la ligne, nous ne dirons rien de plus aujourd'hui, sinon pour souligner que la résolution demande avec raison l'équipement électrique jusqu'à Pontarlier. On ne concevrait pas, en effet, un changement de traction aux Verrières pour le bref tronçon qui se termine à Pontarlier. Ceci souligne assez combien nous a été préjudiciable le retard apporté à cette électrification que les circonstances actuelles ne faciliteront malheureusement pas.

Reste, enfin, un gros problème: celui du développement du trafic de la ligne. Les chemins de fer objectent que les trains de la voie franco-neuchâteloise sont insuffisamment fréquentés. A quoi les représentants du tourisme neuchâtelois répondent : « Rien d'étonnant à cela puisque l'on retire à cette ligne les moyens de concurrencer efficacement les autres. »

La question d'une meilleure alimentation de nos trains internationaux est donc d'une importance capitale, si nous voulons maintenir ces convois. Aussi a-t-on déjà observé que le fait pour le tronçon Berne-Neuchâtel d'appartenir à une compagnie particulière n'était guère favorable à nos intérêts. Coincée entre le bloc C.F.F. d'une part et le bloc Lœtschberg de l'autre, la « Directe » n'a pour ainsi dire aucune influence et son existence a malheureusement pour effet d'isoler la ligne de pénétration franco-suisse via Neuchâtel. Il en irait sans doute autrement si la ligne B.N. était incorporée soit au réseau C.F.F. soit au réseau du Lœtschberg. C'est une question, croyons-nous, qu'il vaudrait la peine d'étudier avec une sérieuse attention.

M. W.

Souscription en faveur du « Noël du soldat »

Les dons peuvent être versés au compte postal IV/178 (Feuille d'avis de Neuchâtel).

Prière de bien vouloir indiquer au dos du coupon: « POUR LE NOËL DU SOLDAT » et de nous dire aussi comment le don devra être inscrit dans la liste que nous publions (initiales, anonyme, etc.)

Anonyme, 5 fr.; Anonyme, 20 fr.; Caisse cantonale d'assurance populaire, 200 fr.; Françoise et Rose-Marie, 10 fr.; J. J., 10 fr.; R. N., Neuchâtel, 50 fr.; E. et E., 1 fr. 50; Ferdi, 2 fr.; A. M., 10 fr.; une grand'maman et ses 4 petits-enfants, 5 fr.; A. G., 5 fr.; J. A. H., 5 fr.; F. A., 10 fr.; Vve A. P. D., Peseux, 5 fr.; Petit Hughes-Gilbert, Corcelles, 2 fr.; F. C., 5 fr.; pasteur suisse en France, 25 fr.; personnel des locomotives, dépôt de Neuchâtel, 50 fr.; E. N., 5 fr.; Anonyme, Lugnorre, 5 fr.; Coucou, Peseux, 2 fr.; Anonyme, Dombresson, 20 fr.; Cercle des comptables de la S.s.d.c., Neuchâtel, 10 fr.; M. G., Neuchâtel, 2 fr.; C. K., Boudry, 2 fr.; « Pyolet », Saint-Blaise, 2 fr.; Anonyme, Corcelles, 2 fr. 50; Société philatélique, Neuchâtel, 20 fr.; deux petits garçons, 1 fr.; Ph. R., 3 fr.; I. M., Marin, 3 fr.; Anonyme, Fleurier, 5 fr.; une veuve et sa fille S.G.A.D., 5 fr.; Anonyme, 5 fr.; Mlle L. D., 2 fr.; Micheline et Christiane, Bevaix, 2 fr.; Anonyme, Buttes, 2 fr.; Ch. H., Grandchamp, 2 fr.; Mme Dornier-Leuba, Fleurier, 20 fr.; A. B., Corcelles, 5 fr.; S. S., 2 fr.; Ad. P., 10 fr. — *Total à ce jour: 8255 fr. 35.*

VIGNOBLE

SAINT-BLAISE

Sous la violence du vent, un hangar est en partie démoli et 85,000 kg. de briquettes sont entraînés dans les eaux du lac

La population de Saint-Blaise a été fort effrayée dans la nuit de lundi à mardi, par un bruit aussi violent qu'insolite qui se produisit à 3 h. du matin. Il s'agissait d'un hangar, situé au bord du lac et qui s'est effondré, les hautes eaux de ces derniers jours ayant miné les assises du plancher.

Le hangar appartenait à l'entreprise « Combustibles et transports S.A. », à Saint-Blaise qui y avait placé d'importantes réserves de briquettes.

S'il n'y a pas d'accident de personne à déplorer, par contre les dégâts semblent être importants, des milliers de kilos de briquettes ayant été précipités au lac.

Des travaux de consolidation ont été immédiatement entrepris pour éviter que le reste du stock ne subisse le même sort.

* * *

Notre correspondant de Saint-Blaise nous écrit à ce sujet :

La journée de lundi fut vraiment une des plus belles que nous ayons eu cet automne, un vrai été de la Saint-Martin et le soir, le coucher du soleil fut un des tableaux les plus féeriques qui se puisse voir. Aussi nombreuses furent les personnes parmi lequelles beaucoup de soldats cantonnés dans notre village, qui vinrent admirer depuis les bords du lac, ce panorama aux couleurs si vives et si diverses.

Mais au cours de la nuit, le vent s'éleva de plus en plus fort pour atteindre son paroxysme vers 2 h. du matin. D'immenses vagues commencèrent à battre les berges, passant par dessus le môle en gros paquets. Au milieu de la nuit, des personnes habitant le chantier à charbon de M. Jämes Grenacher, entendirent parmi le fracas des vagues, un bruit sourd qui provenait de la direction du lac. Le matin, on se rendit compte que c'était la paroi en planches d'un baraquement, situé à l'extrême pointe du lac, qui avait été démolie par l'assaut répété des vagues en furie.

Une masse de briquettes qui se trouvait entassée dans ce hangar fut à son tour atteinte par les eaux déchaînées et, peu après, plusieurs piles d'une dizaine de mètres de haut furent entraînées dans les flots. Les rives étaient couvertes de ce combustible et sous les eaux noires, on apercevait des tas considérables de briquettes roulés par les vagues. A d'autres places, des paquets entiers étaient déjà en partie recouverts par le gravier.

Ces briquettes font partie d'un stock de réserve que la Confédération avait entreposé au chantier J. Grenacher. D'après le calcul d'un expert fédéral venu d'urgence sur place pour estimer les dégâts, 85,000 kg. de briquettes sur 500.000 kg. ont été entraînés dans les eaux du lac. De cette quantité énorme, 4 à 5000 kg. pourront seulement être récupérés.

Les dommages en briquettes s'élèvent à plus de 7000 fr. Ceux causés au bâtiment sont évalués à plusieurs centaines de francs.

SAINT-AUBIN

Une grave collision entre un camion militaire et un motocycliste

Un grave accident s'est produit lundi matin à l'entrée du village de Saint-Aubin, sur la route cantonale. Un peu avant 9 h., un camion militaire qui circulait en direction d'Yverdon a accroché un motocycliste venant en sens inverse, M. E. Baltensberger, de Vaumarcus, âgé de 22 ans. Violemment projeté sur le sol, M. B. y demeura inanimé.

Promptement secouru, il fut immédiatement transporté à l'hôpital de la Béroche où l'on diagnostiqua une fracture de la jambe particulièrement grave.

Il fut opéré sur le champ.

Mardi après-midi, on donnait de son état des nouvelles un peu meilleures.

VAUMARCUS

Au Diaconat masculin

(sp) Le Diaconat masculin de la Suisse romande, qui a son siège à Vaumarcus, poursuit modestement son œuvre, qui consiste à former des collaborateurs pour des maisons hospitalières, des asiles, etc. Déjà, depuis la fondation du Diaconat masculin, il y a sept ans, dix-sept diacres ont achevé leur préparation et travaillent dans diverses maisons et œuvres, selon leur vocation : trois candidats sont en cours de formation. M. Paul Cardinaux a succédé à M. Gustave Fleury à la présidence du comité du Diaconat masculin.

CHRONIQUE VITICOLE

Reconstitution du vignoble

Les prix des plants greffés et racinés pour la reconstitution des vignes au printemps de 1940 ont été fixés comme suit par le département de l'agriculture : plants longs pieds, de toutes variétés, taillés et paraffinés, 34 fr. le cent ; plants courts, de 2 ans, de toutes variétés, 27 fr. le cent ; plants courts, d'un an, de toutes variétés, 22 fr. le cent.

RÉGION DES LACS

ESTAVAYER

Petite chronique

(c) Malgré les temps actuels, les Staviacois n'ont pas voulu laisser passer la Sainte-Catherine et la Sainte-Cécile sans que les manifestations habituelles aient lieu. Ce fut, comme toujours, charmant.

Dans le courant de l'après-midi de dimanche, la Société broyarde d'agriculture, groupant Vaudois et Fribourgeois, a tenu son assemblée annuelle au café du Château, sous la présidence de M. Chuard, député. Les nominations d'usage eurent lieu et l'on se sépara après avoir pris le traditionnel verre de l'amitié.

BIENNE

Un cambrioleur se constitue prisonnier

Nous avons annoncé dernièrement que toute une série de chalets de week-end situés sur nos hauteurs environnantes avaient été cambriolés. Un nommé Bieri, qui est l'auteur de ces cambriolages, est venu se constituer prisonnier au poste de gendarmerie de Longeau. Ce cambrioleur, qui s'est évadé des prisons de Fraubrunnen, a été conduit dans celles du district de Buren.

CHEYRES

Un camion au bas d'un talus

(c) Un camion militaire venant de la direction d'Yverdon et se rendant à Thoune a fait au lieu dit le Moulin, une terrible embardée et vint choir fond sur fond au bas du talus qui borde la route, dans les vignes. Par une chance providentielle, le chauffeur s'en tire avec quelques égratignures seulement, et le camion n'a que peu de dégâts.

VAL-DE-TRAVERS

BUTTES

Campagne d'évangélisation

(sp) Sous les auspices des Eglises du Val-de-Travers et de la paroisse de Buttes, trois réunions d'évangélisation ont eu lieu dans le temple restauré de Buttes, pour un grand nombre d'auditeurs, les 17, 18 et 19 novembre derniers.

Tribunal correctionnel du Val-de-Travers

Audience du 27 novembre 1939

(c) Le tribunal correctionnel s'est réuni pour juger une affaire de faux en écriture et usage de faux, et violation des devoirs de service d'une charge publique.

Il était présidé par M. G. Vaucher, suppléant, assisté des jurés W. Barbezat et C. Jaquemet.

Me P. Favarger, procureur extraordinaire, occupait le siège du ministère public.

S., facteur postal à Fleurier, est inculpé d'avoir falsifié, au cours de l'année 1938 et 1939, des documents fédéraux et d'en avoir fait usage. Il pratiquait de la manière suivante : chargé de payer des mandats postaux, il en gardait de temps à autre le montant (de 10 à 40 fr.) pour son usage personnel et ne le remboursait aux destinataires que quelques jours plus tard. Comme il était obligé de rendre ses comptes chaque soir à l'office postal, il apposa de fausses signatures sur les mandats. Lorsqu'il remettait l'argent des mandats aux destinataires avec plusieurs jours de retard, il trouvait moyen de leur dire qu'ils n'avaient rien à signer.

Le pot aux roses fut découvert à la suite d'une réclamation d'une personne qui attendait un mandat, mandat qui était bien parvenu à la poste, mais dont le facteur avait momentanément disposé et qu'il avait signé faussement du nom de la destinataire.

Le prévenu a reconnu les faits, aussi bien en cours de l'enquête administrative qu'en cours de l'enquête pénale.

Le procureur, dans son réquisitoire très modéré, en raison des aveux de l'accusé et de certaines circonstances atténuantes, relève cependant la gravité des délits commis par le prévenu et requiert contre lui une peine de trois mois d'emprisonnement, deux ans de privation des droits civiques et les frais.

Le tribunal a condamné S. à un mois d'emprisonnement et aux frais, liquidés à 98 fr. 95.

AUX MONTAGNES

LE CERNEUX-PÉQUIGNOT

La singulière randonnée des trois aviateurs allemands

L'arrivée de trois aviateurs allemands dans les Montagnes neuchâteloises a naturellement donné lieu à de nombreux commentaires. On s'est demandé comment ils avaient pu accomplir à pied le voyage des environs de Besançon au Maix-Rochat (environ 75 km.) sans être remarqués ni arrêtés. Si l'on en croit les déclarations faites par les aviateurs eux-mêmes, ce fut la précaution prise de brûler leurs uniformes et toutes pièces d'identification qui leur permit de faire cette randonnée sans être pris par les Français. En outre, un des rescapés parlait l'anglais. Ne conservant que leur combinaison d'aviateur et leur veste de cuir, les trois jeunes gens (de 18 à 22 ans) se firent passer pour des aviateurs anglais égarés. Ils purent ainsi entrer en contact avec l'habitant et se nourrir sans éveiller de soupçons. C'est arrivés dans une ferme suisse qu'un paysan de chez nous les découvrit dans sa grange et jugea utile d'avertir un douanier. Dès lors, la « grande aventure » était finie...

Les jours sont courts. Dès l'automne, le réglage de vos projecteurs prend une importance toute particulière.

D'UNE GUERRE A L'AUTRE

Il y a vingt-cinq ans...

29 novembre 1914. Les communiqués s'accordent à dire que la situation est exceptionnellement calme sur tous les fronts.

Une information de Berne signale que les frais de mobilisation, pour la Suisse, s'élèvent à ce jour à 100 millions de francs.

— A la Chaux-de-Fonds, une manifestation vient d'avoir lieu qui a eu un certain retentissement dans la presse. La Ligue des locataires et l'Union ouvrière ont pris fait et cause pour une famille que son propriétaire menaçait d'expulsion parce qu'elle n'arrivait pas à payer son loyer.

L'importante question des loyers, dont il devait être beaucoup parlé par la suite, commençait.

Même quand je marcherais dans la vallée de l'ombre de la mort, je ne craindrais aucun mal, car tu es avec moi. Psaume 23.

Monsieur Charles Stéphani, à Neuchâtel ;

Monsieur et Madame Frédéric Schneider-Monnier, à Neuchâtel ;

Madame et Monsieur Pierre-André Pizzetta-Stéphani, à Neuchâtel ;

Monsieur Carlo Stéphani, à Neuchâtel ;

Monsieur et Madame Edouard Schneider et leurs enfants et petite-fille, à Gelterkinden (Bâle-campagne) ;

Monsieur et Madame Emile Schneider et leurs enfants et petits-enfants, à Thürnen (Bâle-campagne) ;

les familles Devenoges, Devaud, à la Chaux-de-Fonds et aux Hauts-Geneveys ;

les familles Schmocker-Pizzetta, Monnier, à Neuchâtel,

ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la profonde douleur d'annoncer à leurs parents, amis et connaissances le départ pour le Ciel de leur chère et regrettée épouse, maman, sœur, belle-sœur, tante et cousine,

Madame Lina Stéphani

née SCHNEIDER

que Dieu a reprise à Lui le dimanche 26 novembre, dans sa 52me année, après une longue et pénible maladie, supportée avec courage et résignation.

Neuchâtel, le 26 novembre 1939.

Je lève mes yeux vers les montagnes. D'où me viendra le secours? Mon secours vient de l'Eternel, qui a fait les cieux et la terre. Psaume 121.

L'enterrement, sans suite, aura lieu mercredi 29 novembre, à 13 h.

Culte à 12 h. 45, à la chapelle de l'hôpital des Cadolles.

Domicile mortuaire : Hôpital des Cadolles.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

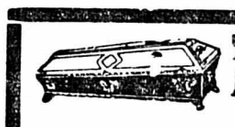
POMPES FUNÈBRES
CENTRAL DEUIL
J. KELLER SEYON 30 Tél. 5 23 00
Cercueils, transports, incinérations.
Concessionnaire de la Société de Crémation - Corbillard automobile

Bulletin météorologique

des C. F. F., du 28 novembre, à 6 h. 40

Altitude mètres	Observations faites aux gares C. F. F.		Centi-grades	TEMPS ET VENT	
280	Bâle	....	+ 8	Pluie	Vt d'O.
543	Berne	....	+ 6	»	Calme
587	Coire	....	+ 6	»	»
1543	Davos	....	0	Couvert	»
632	Fribourg	..	+ 7	Pluie	Vt d'O.
394	Genève	..	+ 9	»	Calme
475	Glaris	....	+ 7	»	Bise
1109	Goschenen		+ 4	»	Calme
566	Interlaken		+ 7	»	»
995	Ch.-de-Fds		+ 3	»	»
450	Lausanne		+ 9	»	»
208	Locarno	..	+ 7	Nuageux	»
276	Lugano	..	+ 7	»	»
439	Lucerne	..	+ 7	Pluie	»
398	Montreux		+ 9	»	»
482	Neuchâtel		+ 8	Nuageux	»
505	Ragaz	...	+ 6	Pluie	»
673	St-Gall	..	+ 6	»	»
1856	St-Moritz		— 3	Nuageux	Vt S.-O.
407	Schaffh**		+ 8	Pluie prb	Calme
1290	Schuls-Tar		— 2	Qq. nuag.	»
537	Sierre	...	+ 5	Couvert	»
562	Thoune	..	+ 10	Pluie prb	Fœhn
389	Vevey	....	+ 11	Couvert	Calme
1609	Zermatt	..	0	»	»
410	Zurich	...	+ 3	Pluie prb	»

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel

28 novembre

Température : Moyenne 4.4 ; Min. 4.0 ; Max. 7.3.
Baromètre : Moyenne 722.3.
Vent dominant : Direction : ouest-nord-ouest ; force : fort.
Etat du ciel : Légèrement nuageux à clair. Pluie pendant la nuit.

Temp., 29 nov., 4 h. (Temple-Neuf) : 6°
Hauteur du baromètre réduite à zéro (Moyenne pour Neuchâtel : 719.5)

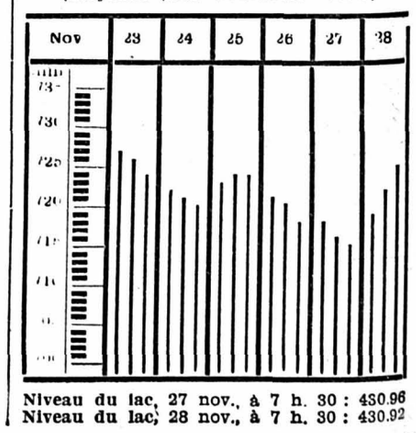

Niveau du lac, 27 nov., à 7 h. 30 : 430.96
Niveau du lac, 28 nov., à 7 h. 30 : 430.92